

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

MARS 2024

Table des matières

Tribunaux des activistes : des condamnations à la pelle	1
Procès en appel: trois ans de prison ferme pour l'écrivain amazigh ali belhout	3
Lanceur d'alerte anti-corruption: noureddine tounsi enfin libéré	4
Tayeb aouine relâché par la police	7
Journée internationale des droits des femmes: sos disparu(e)s à nouveau empêchés d'organiser un événement	8
Journée internationale des droits des femmes : la longue marche du mouvement féminin	10
Sos disparus : projection-débat sur les droits des femmes interdite par les autorités	15
Victoire pour tounsi, mais l'heure est à la libération de tous les détenus d'opinion, selon amnesty international	18
Campagne nationale de mobilisation pour la libération des 228 détenus d'opinion	19
«Libérez-les»: une campagne pour montrer que les détenus d'opinion algériens ne sont pas des «terroristes»	21
Affaire karim tabbou – bouzid lazhari : le verdict est tombé	24
Journaliste mustapha bendjama : une persécution sans fin (liberez-les)	25
L'unesco-maghreb: le projet "who's who des femmes scientifiques au maghreb"	27
L'ONU reconnaît les avancées de l'algérie dans la promotion de l'égalité hommes – femmes	29
Détenu d'opinion farid belmokhtar, le citoyen exemplaire de naciria	31
Mohamed tadjadit «brutalisé» à la prison d'el harrach, selon sa famille	33
Détenu d'opinion kamira nait sid, l'engagement pour l'amazighité	34
L'ONG SOS Disparus dans le collimateur des autorités algériennes	36
Procès mohcine belabbas : prison ferme requise contre l'ex-président du rcd	39
Tribunal de boumerdes : cinq détenus d'opinion condamnés	40
Mira mokhnache condamnée pour célébration du printemps berbère !	42
Meurtre sordide en plein ramadan : un homme égorge sa femme	44
Ihsane el kadi, le journaliste qui a refusé de courber l'échine	48
Khadidja dahmani licenciée par l'université de chlef pour ses opinions	50
Empêché de quitter l'algérie sans motif valable: le long calvaire du cinéaste hocine redjala	52
Le verdict est tombé : mohcine belabbas condamné à 6 mois de prison ferme	53
Confirmation en appel des peines de prison ferme contre riahi et laalami	54
Nassim moudoud, un « amoureux » de la terre et de la culture amazighe condamné pour délit d'opinion	55
Détenu mohamed tadjadit, le jeune poète à la parole ardente	57
Radio m: chronique de l'étouffement d'un média libre	59
En algérie, l'ong «sos disparus» sous haute surveillance	62
Arbitraire. Abdelkrim ghezalani, un détenu d'opinion oublié	65
Algérie: l'artiste franco-algérienne djamila bentouis, emprisonnée pour une chanson	67
Cour suprême : le dossier de kamira nait sid renvoyé pour un nouveau procès	69
En attente d'un procès : des activistes du hirak détenus arbitrairement depuis 30 mois	71
Mohand taferka, le militant associatif de la diaspora placé en détention préventive à l'âge de 73 ans	72

Tribunaux des activistes : des condamnations à la pelle

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com)- 03/03/2024



Sofiane Azazga embastillé.

Sofiane Azazga, Rafik Amzal et Lyès Sellidj ont été condamnés à la prison ferme ce dimanche par des tribunaux pour leurs opinions.

Le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, a condamné ce 3 mars 2024, le détenu d'opinion, Lyès Sellidj, à une année de prison ferme et à une amende.

Le parquet près le tribunal de Sidi M'hamed, avait requis, le 25 février dernier, rien de moins que 8 ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende à son encontre, rapporte le comité national pour la libération des détenus d'opinion (Cnld).

L'ex-détenu d'opinion, Lyès Sellidj, a été présenté le 23 octobre 2023, devant le procureur près du tribunal de Sidi M'hamed, puis devant le juge d'instruction qui a ordonné son placement en détention. Lyès Sellidj avait quitté la prison le 4 juillet 2023, après avoir purgé la totalité de sa peine, soit 6 mois de prison ferme.

Le tribunal de Béjaïa a condamné aujourd'hui 3 mars, Sofiane Azazga à 6 mois de ferme assortis d'une amende de 50 000 dinars et sans mandat de dépôt à l'audience, ajoute le Cnld. Il est à noter qu'il a été convoqué le 29 février au commissariat central de Béjaïa et il lui a été remis une convocation pour le 03 mars 2024 afin de le présenter devant le procureur

L'activiste Rafik Amzal a été condamné aujourd'hui, 3 mars, par le tribunal de Béjaïa à une année de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende. Sans mandat de dépôt à l'audience toutefois. Rafik Amzal est une vieille connaissance de la justice et du procureur de Béjaïa, souligne encore la même source. Arrêté, il a été relâché le 30 novembre 2023, après avoir été entendu par la police de lutte contre la cybercriminalité près la sûreté de Béjaïa. Son crime ? Des publications critiques sur Facebook. Harcelé par les convocations de la police, il a vu son passeport confisqué.

Sofiane Tabti a été condamné samedi 2 mars, à 6 mois de prison ferme et à 20 000 dinars d'amende et sans mandat de dépôt à l'audience.

Le parquet près le tribunal d'Essania, Oran, a requis 18 mois de prison avec sursis à l'encontre de l'ex-détenu d'opinion, Mohamed Wahid Halal. Le verdict est attendu pour lundi 4 mars.

Pendant que toute la presse nationale chante la réussite du Forum des pays exportateurs de gaz les droits humains sont allègrement bafoués dans le pays, sans qu'aucun média ne souffle une ligne. Certains activistes sont lourdement condamnés. Des journalistes comme El Kadi Ihsane et Mustapha Bendjama sont condamnés pour leurs écrits.

Les 260 détenus d'opinion qui croupissent dans les prisons ne sont pas non plus une priorité de ces médias qui louaient à longueurs de pages et d'images les manifestations du Hirak et le courage des activistes au printemps 2019. Tout est oublié, passé à la trappe.

Il n'y en plus que pour Tebboune et son mentor le général-major Saïd Chanegriha en attendant le prochain séisme.

Sofiane Ayache

Procès en appel: trois ans de prison ferme pour l'écrivain amazigh Ali Belhout

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 05/03/2024



La cour d'appel de Tizi-Ouzou a maintenu mardi la peine de 3 années d'incarcération prononcée en première instance à l'encontre de Ali Belhout. L'auteur du roman « Ajeğğig n ugudu », jugé subversif par les autorités, devra également s'acquitter d'une amende de 100 000 dinars algériens.

Ses deux éditeurs, responsables de la publication des deux tomes de l'ouvrage litigieux, n'ont pas non plus trouvé grâce auprès des juges d'appel. Ils écopent chacun d'une année de prison ferme, assortie d'une amende de 50 000 dinars.

Cette affaire qui secoue les milieux culturels amazighs depuis près d'un an trouve ainsi un épilogue judiciaire sans appel. Ali Belhout avait été appréhendé à son domicile de Tizi Ghennif le 22 mai 2023, dans la foulée de la sortie du deuxième volet de son roman controversé, paru après un premier tome publié en 2020.

Le parquet avait retenu contre lui une série d'infractions graves : apologie du discours de haine, atteinte à l'intérêt national, dégradation de biens publics et violations des lois sur l'édition. Des chefs d'accusation qui avaient également visé ses éditeurs lors du procès du 30 novembre 2023.

La Rédaction

Lanceur d'alerte anti-corruption: Nouredine Tounsi enfin libéré

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 06/03/2024



La chambre criminelle près la Cour d'Alger a rendu un verdict ce mercredi dans l'affaire impliquant Nouredine Tounsi, connu comme lanceur d'alerte sur des faits de corruption.

La Cour a prononcé un non-lieu à l'encontre de Nouredine Tounsi. La raison invoquée est qu'il avait déjà été jugé et condamné à une peine d'un an de prison ferme par le tribunal d'Oran pour les mêmes faits, dans l'affaire "*dite d'Algérie Part*".

La justice algéroise a donc estimé cette semaine qu'elle ne pouvait le rejurer pour les mêmes faits. Cette décision de non-lieu, fondée sur le principe de non bis in idem qui interdit les doubles poursuites pour les mêmes faits, va permettre la libération de Nouredine Tounsi de la prison d'El Harrach où il purgeait sa peine.

Devenu une figure des lanceurs d'alerte algériens après ses révélations fracassantes sur des faits de corruption, Tounsi avait été condamné l'an dernier à 1 an de prison ferme par le tribunal d'Oran dans ce dossier sensible.

Sophie K.

A peine libéré, l'ex-détenu d'opinion Tayeb Aouine arrêté ! *Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com)- 07/03/2024*



Tayeb Aouine entre les mains des services de sécurité.

À sa sortie de la prison, ce jeudi, Tayeb Aouine a été arrêté et conduit à la brigade de police judiciaire près la sûreté de wilaya de Tiaret. Pourquoi la police vient à l'encontre du juge ?

Tard dans la soirée, l'ex-détenu Tayeb Aouine est toujours maintenu à l'intérieur des locaux de la police, selon une information publiée par le Comité national pour la libération des détenus d'opinion. La police a confisqué la pièce d'identité de son frère et les papiers du conducteur de la voiture qui sont venus l'attendre à sa sortie de la prison.

Aucune information n'a filtré sur les raisons de cette arrestation, alors qu'il venait de quitter la prison, ajoute la même source.

Une réduction de peine en appel de Tayeb Aouine a été pourtant prononcée ce jeudi. Il a été condamné par le tribunal criminel de deuxième instance près la cour de Tiaret à 6 mois de prison ferme pour « incitation à l'attroupement non armé » et « offense au président de la république ». On ne critique pas Tebboune sans impunité dans « la nouvelle Algérie ».

Tayeb Aouine a été cependant acquitté des accusations, de celle qui est d'ordre criminel de « l'adhésion à entreprise terroriste » et du délit « d'outrage à corps constitué ». Il a donc quitté la prison aujourd'hui avant d'être arrêté de nouveau sans aucune explication.

Il faut souligner que le parquet avait requis 20 ans de réclusion criminelle contre Tayeb Aouine. C'est dire que l'acharnement n'est pas fini contre ce militant.

Les condamnations contre les Algériens pleuvent quotidiennement dans les tribunaux soumis désormais à l'agenda du pouvoir. Près de 260 Algériennes et Algériens croupissent dans les prisons pour leurs opinions politiques.

Des centaines de citoyens sont sous le coup d'interdiction de quitter le territoire national. Des centaines d'autres sont harcelés et régulièrement convoqués par la police ou la justice pour avoir exprimé leurs opinions, voire pour des accusations imaginaires particulièrement graves, comme « adhésion à entreprise terroriste ». 49 jeunes sont condamnés à la peine capitale il y a un an dans le cadre du très critiqué procès de l'affaire Djamel Bensmail.

L. M.

Tayeb Aouine relâché par la police

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com)- 08/03/2024



Tayeb Aouine entre les mains des services de sécurité.

Tayeb Aouine a été relâché tard dans la soirée de jeudi par la police après plus de deux heures d'interrogatoire. Il a rejoint Ksar Chelala où il habite.

Le tribunal criminel de deuxième instance près la cour de M'sila a aggravé la peine des ex-détenus d'opinion, Boualem Boudissa, l'universitaire Abderrahim Karna, Mahfoud Bedrouni et Youcef Lebiar. Ils ont pourtant été acquittés en première instance après avoir passé 16 mois de détention provisoire, rapporte le Cnld.

Ils ont été condamnés hier 7 mars, par le tribunal criminel de deuxième instance près la cour de Tiaret à 02 ans de prison, dont une année avec sursis, et à 100 000 dinars d'amende chacun ainsi qu'avec la confiscation des objets saisis. Ils ont déjà purgé plus d'un an de prison, précise la même source.

L.M.

Journée internationale des droits des femmes: SOS Disparu(e)s à nouveau empêchés d'organiser un événement

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 10/03/2024



Cet épisode n'est malheureusement pas un cas isolé. Le 29 février dernier, l'association avait déjà vu une conférence sur la justice transitionnelle être empêchée par un déploiement policier massif et disproportionné selon l'ONG.

L'association algérienne SOS Disparu(e)s, œuvrant pour faire la lumière sur les cas de disparitions forcées, a vu son événement prévu samedi 9 mars annulé après que ses locaux ont été encerclés par les forces de l'ordre. Un communiqué indique que cela a “empêché la tenue de la conférence-débat qui devait se tenir à 14h en commémoration de la journée internationale des droits des femmes.”

Dès 7h30 du matin, la pression s'est exercée avec l'arrestation musclée de la femme de ménage de l'association devant les bureaux. Conduite au commissariat de Cavignac, elle a été interrogée de manière intimidante par un officier de police : “On vous a déjà prévenu la dernière fois de rester tranquille [...] Non seulement vous travaillez au noir et vous faites ce que vous voulez !”

Cet épisode n'est malheureusement pas un cas isolé. Le 29 février dernier, l'association avait déjà vu une conférence sur la justice transitionnelle être empêchée par un déploiement policier massif et disproportionné selon l'ONG. Tout le quartier avait alors été bouclé, l'accès à l'immeuble interdit à tous, y compris aux intervenants et familles de disparus conviés. L'avocate de SOS Disparu(e)s avait même fait l'objet de mauvais traitements avant d'être contrainte de quitter les lieux.

Ces entraves répétées illustrent les graves atteintes aux libertés fondamentales en Algérie, où la société civile et les voix dissidentes peinent à s'exprimer librement. Comme le dénonce amèrement SOS Disparu(e)s, "Lorsque nous réclamons la vérité sur le sort réservé à nos enfants, on nous ignore [...] et lorsque nous organisons un événement, là, ils savent que nous existons."

Face à cette répression systématique, l'association fait preuve d'une détermination inébranlable à poursuivre son combat pour la vérité et la justice. "SOS Disparu(e)s ne baissera jamais les bras ! Nous continuerons notre combat la tête haute et saisirons les Nations Unies", préviennent-ils.

La Rédaction

Journée internationale des droits des femmes : La longue marche du mouvement féminin

El Watan (www.elwatan-dz.com) - 07/03/24



Les responsables des associations féminines appellent à corriger les inégalités liées au genre - Photo : H. Lyès/Archives

Durant plus de 30 ans, les mouvements de lutte pour l'égalité ont mené un combat pour les droits des femmes dans des conditions extrêmement difficiles, subissant les attaques violentes des islamistes, des groupes terroristes, des partis conservateurs mais aussi des mentalités rétrogrades.

Durant des décennies, le mouvement de contestation féminin pour la liberté, les droits sociaux, économiques et politiques des femmes a bousculé les mentalités pour arracher, à chaque fois et au prix fort, un peu plus de droits, dans une société patriarcale où la femme a un statut de mineure à vie.

Des avancées considérables ont été réalisées notamment en matière de textes de loi, code de la famille, de la nationalité, code civil, code pénal, grâce aux luttes de nombreuses associations qui, sans relâche, ont montré leur détermination et leur engagement à faire de l'Algérie un pays d'égalité.

Bien que leurs voix ne se soient pas totalement éteintes, ces associations deviennent de moins en moins visibles sur le terrain, en raison de nombreux facteurs liés principalement à une législation de plus en plus restrictive, au manque de moyens, au désintérêt des jeunes et à la démobilisation des moins jeunes.

Beaucoup y voient une menace qui pèse lourdement sur le combat pour les droits des femmes, au moment où les attentes en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes, les

féminicides, la prise en charge des victimes de violence, des mères célibataires, les droits en matière d'héritage, d'accès aux postes de responsabilité, etc., sont importantes.

Militante des droits des femmes et présidente du Ciddef (Centre de documentation et d'information sur les droits des enfants et des femmes), Me Nadia Aït Zai trouve que «les associations féminines sont toujours présentes sur le terrain et maintiennent le cap des luttes pour les droits et le respect de la dignité humaine des femmes», ajoutant : «Ce sont des bénévoles, animées d'une bonne volonté, elles se mettent au service des plus démunies et des femmes en situation de vulnérabilité.

Elles ont créé au sein de leur association des services, juridique et psychologique, mis à la disposition de celles qui ont en besoin sans leur demander une contrepartie financière.»

Selon la juriste, «en plus des services mis à la disposition des femmes en difficulté, certaines associations font dans la revendication positive à travers les plaidoyers pour la refonte des textes discriminatoires, tels que le code de la famille, et surtout pour corriger les inégalités de genre pointées du doigt à travers les documents élaborés dans ce sens».

«Désintérêt regrettable»

L'avocate regrette cependant que ces plaidoyers ne soient pas pris en compte. Elle explique : «Femmes en chiffres que le Ciddef produit à partir des chiffres officiels permet aux pouvoirs publics concernés, s'ils ont en envie, de corriger les inégalités hommes-femmes dans les secteurs concernés.

Hélas, il y a peu d'écoute et d'intérêt de nos institutions pour le travail de ces associations, qui ont compris qu'il fallait allier l'action à la réflexion pour mieux étayer la demande.» Me Aït Zai qualifie ce «désintérêt affiché par certaines institutions pour le travail des associations féminines de regrettable», car, explique-t-elle, «il a été souvent rappelé que le travail du mouvement associatif était complémentaire de celui des pouvoirs publics.

Le travail fourni par les associations se fait dans le cadre des politiques publiques quand elles existent. Hélas depuis un certain temps, il y a une coupure nette entre les associations féminines et les pouvoirs publics». Me Aït Zai plaide pour «une amélioration du climat du travail que les associations entreprennent», et précise : «Le doute s'installe aussi lorsque les associations constatent un recul de leurs droits.

La loi sur le quota a été abrogée. De 147 femmes députés nous passons, à la faveur de la parité, si louable soit ce concept, à 30 femmes députés. C'est dommage. Il semble que nous n'avons pas compris comment rendre effective l'égalité. C'est pourquoi, il nous faut une politique publique de l'égalité.

Celle-ci est nécessaire dans la prochaine gouvernance.» Me Aït Zai rappelle que les associations travaillent en fonction des politiques publiques mises en place de ce fait, souligne-t-elle, «nous continuons à travailler sur les violences faites aux femmes avec la stratégie nationale de lutte contre les violences mise en place pour les années 2008-2014.

Si les violences contre les femmes ont été incriminées en 2015, si un fonds de garantie de la pension alimentaire a été approuvé, il reste à mettre en place un guichet unique pouvant aider les femmes dans leurs démarches judiciaires sans encombre. Il est tout de même urgent de mettre à niveau la stratégie de lutte contre les violences.

Un travail a été fait. Le document existe. Il suffit d'y revenir, de le retravailler, s'il ne convient pas, et de l'adopter». Me Aït Zai estime que les associations «sont des intermédiaires entre la société et les institutions. Les femmes viennent spontanément vers nous pour témoigner de leurs souffrances quand elles sont victimes de violences.

Nous les conseillons, assurons un accompagnement au tribunal quand elles ont franchi le pas de la peur et ou lorsqu'elles sont rassurées parce que suivies par les psychologues. Dans l'impossibilité pour certaines de revenir ou retourner à la maison, nous mettons en branle notre réseau informel pour les placer dans un centre d'accueil ou les éloigner du domicile dans lequel la violence s'est exercée».

«Les mariages coutumiers sont pratiqués à grande échelle»

Elle ajoute : «Nous recevons des femmes qui ont des problèmes d'héritage, des veuves sans enfant qui se retrouvent à la rue après que les héritiers décident de vendre le logement. Elles ne connaissent pas leurs droits et souvent, on leur dit : "Vous n'avez pas droit à une part de l'héritage de l'époux décédé."»

C'est pourquoi, il est urgent de revenir sur le code de la famille, le modifier en protégeant ces femmes en leur accordant l'usufruit de cet appartement.» Me Aït Zai cite aussi les problèmes de la déchéance de la garde à la mère qui se remarie, qui sont pour elle récurrents.

«Ils nous viennent après que la maman se soit remariée, que l'ex-époux le découvre dans l'année, et décide de l'embêter, en faisant valoir auprès des tribunaux l'article 66 al. 1, qui lui permet de récupérer la garde de l'enfant. Nous sommes alors obligées de procéder à un divorce pour qu'elle puisse garder son ou ses enfants.

Nous traitons aussi des cas de harcèlements dans la rue et du harcèlement, en milieu du travail. Pour ce dernier, les femmes qui se présentent ont des problèmes psychologiques lourds nécessitant des soins. Les mariages avec la Fatiha ou dits coutumiers sont encore pratiqués à grande échelle, nous aidons les femmes à régulariser leur situation par la validation judiciaire de cette union et à la légitimation des enfants. Il arrive que la validation se fasse post-mortem.

Il faut peut-être songer à non pas faire disparaître cette pratique mais à mentionner dans la loi que le mariage civil est le seul qui doit être valable dans notre droit.» L'avocate affirme, en outre, que les problèmes vécus par les femmes qui sollicitent son association «sont en majorité ceux qui découlent de l'application des dispositions du code de la famille.

C'est pourquoi il est urgent de se pencher à nouveau sur ce texte pour l'adapter à la réalité et aux changements sociaux intervenus». Elle insiste sur le manque de moyens financiers qui «freine» les activités des associations. «Beaucoup ne bénéficient pas de subventions et il est difficile de trouver des financements aux projets qu'elles développent.

C'est pourquoi il est important de réfléchir et de procéder à l'habilitation selon leur objet des associations qui accepteraient ce procédé. Ce serait un moyen d'établir des relations avec les ministères concernés.»

Abondant dans le même sens, Meriem Bellala, présidente de l'association SOS Femmes en détresse, évoque elle aussi les difficultés rencontrées depuis quelques années dans la prise en charge des femmes victimes de violences.

Elle reste l'une des rares associations, nées à la fin des années 1980 et au début de 1990, à avoir survécu à tous les événements que le pays a connus. «Nous avons travaillé avec de nombreuses femmes victimes de violence, d'inceste, de terrorisme, accueillies dans le centre. Nous sommes une association humanitaire qui milite pour les droits des femmes. Nous avons un rôle humanitaire mais aussi social, juridique et psychologique.

D'un point de vue humanitaire, nous intervenons dans les régions du Sud pour aider les femmes démunies à être autonomes financièrement à travers de nombreux projets. Nous avons travaillé avec des femmes atteintes de maladies invalidantes, comme le VIH ou le cancer. Elles sont accueillies dans le centre pour leur permettre une prise en charge médicale.»

«Nous avons besoin d'une reconnaissance»

Cependant, ajoute Mme Bellala, ces activités «demandent une logistique importante qui nécessite de gros moyens. Nous avons la chance de travailler avec des personnes à l'écoute, des médecins, infirmiers, psychologues privés et publics qui nous aident dans la prise en charge de ces femmes malades, mais aussi des avocats qui s'occupent des procédures à l'intérieur du pays.

Nous sommes toujours à l'affût de sponsors pour répondre à tous ces besoins». Mme Bellala évoque aussi les actions de formation des volontaires sur les violences, les agressions sexuelles, ainsi que la prise en charge des mères célibataires, puis précise : «Nous avons toujours travaillé avec les pouvoirs publics de manière à coordonner nos efforts.

Le travail consiste à trouver les moyens par les plaidoyers ou par la sensibilisation et l'information, sur une citoyenneté pleine et entière. Malheureusement, le centre a des frais. Il faut payer

l'électricité, le gaz, l'eau, la nourriture, les médicaments, les frais des cours de soutien scolaire des enfants, etc.

Malgré les entraves, notre travail est un acquis considérable. 97% des enfants pris en charge au centre ont réussi leur scolarité grâce à la solidarité.» Notre interlocutrice affirme, par ailleurs, que le centre qu'elle dirige accueille des femmes de plusieurs nationalités. «Nous essayons d'assurer une prise en charge adéquate, en dépit des difficultés.

Le plus important est qu'il y ait cette prise de conscience sur le fait que nul n'est à l'abri, quel que soit le pays où il est. Les nombreuses personnes qui ont sollicité l'association ont bénéficié de ses services.

Chaque année, au moins une cinquantaine de familles bénéficient toujours du couffin du Ramadhan», déclare Mme Bellala, qui regrette cependant la «non-reconnaissance» de SOS Femmes en détresse, dit-elle, «par les pouvoirs publics, comme une association à utilité publique».

Elle déclare : «Il est nécessaire de prendre en considération le travail des bénévoles.» Mme Bellala parle des entraves : «Nous galérons pour obtenir les papiers d'une rescapée d'un féminicide ou pour aider les victimes de violences conjugales. Elles arrivent sans papiers. Il faut rechercher quelqu'un qui puisse leur faire une résidence. Il faut l'adresse où réside la victime.

Des personnes mais aussi des associations, qui ne sont pas du domaine humanitaire, font des choses extraordinaires pour nous aider. Il faut qu'il y ait une reconnaissance et un dialogue. Lorsque des personnes sont sur le terrain depuis des années, la moindre des choses est de prendre en considération leur engagement et leur sacrifice.

Il faut collaborer pour trouver la stratégie nécessaire et travailler pour les autres. En tant qu'association doyenne, nous avons le droit à un autre regard. Personne ne sait ce que font les bénévoles sur le terrain. Il y a comme une volonté d'exclure ceux qui luttent pour les exclus.»

Me Aït Zai et Mme Bellala résument les grandes difficultés auxquelles le mouvement associatif féminin fait face et ce qui, aujourd'hui, le rend invisible alors qu'ils sont très nombreux, ces militants, qui poursuivent leurs luttes pour les droits des femmes, loin des lumières, en supportant tout le poids de la pression, de la peur et surtout de la bureaucratie et des mentalités.

Tags: #El Watan #Journée internationale #Actualité #droits des femmes #mouvement féminin

Salima Tlemçani

SOS Disparus : Projection-débat sur les droits des femmes interdite par les autorités

Radio M (www.radio-m.net) - 10/03/24 13:03



Une fois de plus, les autorités se sont illustrées par des pratiques attentatoires aux libertés fondamentales. Samedi 9 mars, l'association de familles de disparus SOS Disparus s'est vue interdire la tenue d'un événement pourtant pacifique dans ses propres locaux, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Les forces de l'ordre ont encerclé les lieux dès les premières heures de la matinée, empêchant la projection et le débat programmés à 14h. Cette intrusion musclée s'est accompagnée d'une arrestation arbitraire : celle de la femme de ménage de l'association, interpellée à 7h30 par la police alors qu'elle se rendait simplement à son travail.

Conduite au commissariat Cavaignac, cette employée a subi des fouilles et un interrogatoire en règle de la part des agents. Ceux-ci l'ont questionnée sur ses liens supposés avec une responsable de SOS Disparus et les motifs réels de sa venue en Algérie, dans une atmosphère d'intimidation caractérisée.

Un officier n'a pas hésité à la menacer ouvertement, lui reprochant de "travailler au noir" et de ne pas "rester tranquille", selon les dires de l'association. Un comportement révélateur du mépris affiché par le pouvoir envers les libertés individuelles les plus élémentaires.

Relâchée après 1h30 de garde à vue illégale, la femme de ménage a reçu l'ordre sec de rentrer directement chez elle, en guise d'ultime bravade. Cet énième bâillonnement a naturellement indigné SOS Disparus, qui envisage désormais des poursuites devant l'ONU.

Tipasa : Un féminicide ébranle la commune de Bou Ismail

El Watan (www.elwatan-dz.com) - 10/03/24



Un tragique féminicide a frappé la commune de Bou Ismail (Tipasa), où un homme aurait assassiné, jeudi 8 mars 2024, à coup de machette une femme à son domicile, sis dans la cité Boumaza, a rapporté, hier, le collectif Féminicides Algérie.

L'auteur présumé des faits se serait introduit dans le domicile de la victime dans l'intention de commettre un vol, avant de lui asséner des coups mortels, a ajouté la même source.

L'auteur présumé du crime aurait été arrêté par les services de la police. La victime, Dj. N., 47 ans, occupait le poste de directrice d'une ferme expérimentale de pisciculture marine rattachée au Centre national de recherche et du développement de la pêche et de l'aquaculture, l'unique institution de recherche en Algérie spécialisée dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

L'information liée au décès tragique de la directrice de la ferme expérimentale de pisciculture marine de Bou Ismail a été confirmée par le Centre national de recherche et du développement de la pêche et de l'aquaculture, sans parler des circonstances du drame.

A son tour, le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a présenté, via les réseaux sociaux, ses condoléances à la famille de la défunte. Il s'agit du 8e féminicide recensé par le collectif Féminicides Algérie depuis le début de janvier 2024.

Au moins 261 femmes ont été victimes de féminicide en Algérie depuis 2019, dont la moitié était des mères de famille et 16 étaient enceintes au moment de leur assassinat, selon un rapport présenté récemment par le collectif Féminicides Algérie.

Depuis «le 1er janvier 2023, 33 femmes ont été tuées, et entre 2019 et 2022, 228 femmes ont été assassinées», avait indiqué, en novembre dernier, WiameAwras, membre du collectif Féminicides Algérie, en présentant ce rapport non exhaustif, basé principalement sur des cas évoqués par la presse locale. De 2019 à 2022, un groupe de femmes a analysé les féminicides en Algérie, recensés dans ce rapport qui conclut qu'«au moins une femme est assassinée» chaque semaine.

La plupart des victimes ont été poignardées, égorgées ou tuées par arme à feu, selon l'étude qui mentionne des cas de femmes brûlées vives. «Leur point commun est d'être ciblées parce que femmes», dans un pays où règne le patriarcat et où la société reste très conservatrice, avait estimé WiameAwras, dont le collectif a eu des contacts directs avec certaines familles.

Les raisons invoquées par les meurtriers étaient notamment la jalousie, de «supposés crimes d'honneur» et des troubles mentaux. «Près de 80% des féminicides sont commis par un membre de la famille de la victime», avait expliqué WiameAwras, en précisant que dans 61% des cas, il s'agit du conjoint, dont certains sont des «policiers ou militaires qui ont assassiné leurs épouses à l'aide de leur arme de service». Le rapport a également dénombré de nombreux jeunes ayant tué leurs mères.

Le collectif a dénoncé aussi des lacunes dans le système judiciaire algérien, estimant qu'il ne protège pas suffisamment les femmes contre ce type de violence et sanctionne trop légèrement certains auteurs de féminicides.

En quatre ans, 13 condamnations à mort ont été prononcées en Algérie, toutes commuées en réclusion à perpétuité, en vertu d'un moratoire sur la peine de mort dans le pays en vigueur depuis 1993.

Tags: #Féminicide #Elwatan #Actualité #Bou Ismaïl (Tipasa)

Hocine Lamriben

Victoire pour Tounsi, mais l'heure est à la libération de tous les détenus d'opinion, selon Amnesty International

Radio M (www.radio-m.net) - 11/03/24



Le cas de Noureddine Tounsi illustre les obstacles auxquels se heurtent encore les voix dissidentes dans le pays.

Dans une décision saluée, la Cour d'Alger a prononcé un non-lieu en faveur du militant Noureddine Tounsi, mettant fin à plus d'un an de détention provisoire. Si Amnesty International se félicite de cette libération, l'ONG de défense des droits humains insiste: le combat n'est pas terminé. D'autres personnes restent emprisonnées en Algérie pour avoir exprimé leur opinion.

Face à cette situation, Amnesty International appelle "à la libération de toutes les personnes qui sont encore emprisonnées simplement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association".

Tant que des Algériens seront punis pour avoir dénoncé des abus ou milité pacifiquement, le pays ne respectera pas les standards démocratiques fondamentaux, estime Amnesty.

Le cas de Noureddine Tounsi illustre les obstacles auxquels se heurtent encore les voix dissidentes dans le pays. Malgré son élargissement, l'acharnement judiciaire dont il a fait l'objet soulève des questions sur la véritable volonté de changement du régime.

Campagne nationale de mobilisation pour la libération des 228 détenus d'opinion

Radio M (www.radio-m.net) - 11/03/24



● Campagne nationale de mobilisation pour la libération des 228 détenus d'opinion

#أطلقوهم (#Libérez-les) est une campagne de mobilisation nationale durant le mois de ramadan pour la libération de 228 détenus d'opinion en Algérie. Elle est portée par des militant.e.s, des intellectuel.le.s, des associations et des médias algériens. Depuis l'avènement du Hirak en 2019, des centaines de citoyens pacifiques ont été emprisonnés et des milliers ont subi un acharnement judiciaire et sécuritaire. La campagne #أطلقوهم (Libérez-les) vise à soutenir les détenus et leurs familles et à rendre visible leur détention arbitraire qui demeure méconnue d'une bonne partie de la population algérienne et de l'opinion publique internationale. Durant Ramadan, mois sacré et de miséricorde, nous publierons des portraits et des affiches des détenus d'opinion. Les cas présentés ne sont pas plus légitimes que ceux non cités durant cette campagne. À défaut d'exhaustivité, ce choix s'est fait sur la base de critères objectifs (régions, idéologies, genre et âge) afin d'illustrer le caractère indiscriminé de l'arbitraire. Nous tenons à réaffirmer notre soutien indéfectible à tous les détenus d'opinion et à exiger leur libération immédiate et leur réhabilitation pleine et entière.

● Portrait 1: Mohad Gasmi



Mohamed Gasmi Ben Abderrahmane est né le 11 décembre 1975 dans le Ksar de Bouda (Adrar) au sud du pays. Dans sa jeunesse, Mohad lit, s'interroge sur son avenir avant de prendre en charge le petit atelier de soudure de son père et en faire son métier. Mohad poursuit néanmoins ses études jusqu'au lycée et devient père de trois enfants. Durant les années 2000, il prend conscience de l'importance de l'engagement citoyen, de la marginalisation et du sous-développement du Sud, pourtant riche en ressources naturelles. Il rejoint en 2011 la Coordination nationale de défense des droits des chômeurs (CNDDC), mouvement appelant à une redistribution équitable des richesses. Ceux qui l'ont côtoyé de près le qualifient « de battant à l'âme de rebelle ». En mars 2013, le CNDDC organise une grande manifestation à Ouargla, à laquelle les autorités y répondent par la répression et le harcèlement judiciaire. Même si le mouvement s'essouffle, Mohad est convaincu que la bataille des chômeurs a ouvert des brèches. En décembre 2014, le premier forage pilote de gaz de schiste à In Salah est annoncé par le gouvernement, Mohad se retrouve parmi les leaders des manifestations pacifiques anti-gaz de schiste. En mars 2015, il participe au Forum social mondial (FSM) à Tunis et défend avec brio le combat du premier mouvement anti-gaz de schiste au Maghreb. Le militant algérien participe également à la COP22 (2016) au Maroc où il fait honneur à l'Algérie en défendant une conception populaire de la transition écologique. Avec l'avènement du Hirak, Mohad participe à toutes les manifestations. Comme des millions d'Algériens, il rêve de liberté, de justice et de dignité. Le militant subit des pressions surtout lorsque la nouvelle loi sur les hydrocarbures (19-13) est promulguée. Mohad est arrêté le 8 juin 2020, sa maison est perquisitionnée, puis il est placé en détention provisoire avec notamment des accusations d'« apologie du terrorisme » suite à une publication Facebook. Mohad Gasmi fait plusieurs grèves de la faim pour protester contre sa détention arbitraire. Il est finalement condamné dans deux affaires, la première à trois ans de prison, dont un an avec sursis, et la seconde à deux ans. Mohad a obtenu à deux reprises son baccalauréat en détention. Il croupit en prison depuis presque quatre années et se trouve actuellement au centre pénitentiaire d'El Menia.

«Libérez-les»: une campagne pour montrer que les détenus d'opinion algériens ne sont pas des «terroristes»

Middle East Eye (www.middleeasteye.net) – 11/03/2024

Après plusieurs grâces, le président Tebboune a affirmé en 2022 qu'il n'y avait plus de prisonniers politiques en Algérie. Mais les militants des droits de l'homme affirment que 218 personnes sont encore incarcérées pour avoir exprimé leur opinion



Le premier portrait à être diffusé sera celui de Mohad Gasmi, un activiste très connu du sud algérien, qui a notamment milité pour les droits des chômeurs et contre l'exploitation du gaz de schiste (photo fournie)

« Le but de ces portraits est de donner une autre image des détenus d'opinion : nous voulons montrer à l'opinion publique nationale et internationale qu'il s'agit de citoyens ordinaires et non pas de délinquants ou de terroristes comme le laissent supposer les accusations de la justice. »

Zakaria Hannache, 34 ans, qui vit en exil au Canada, est l'un des initiateurs de la campagne # أطلقوهم (libérez-les) qui doit être lancée ce lundi 11 mars, premier jour de Ramadan, sur les réseaux sociaux.

L'objectif : sensibiliser l'opinion mais aussi appeler à la clémence les autorités algériennes pour que soient libérés les détenus d'opinion. Les initiateurs espèrent pousser le chef de l'État à décréter une grâce présidentielle à l'occasion de l'Aïd al-Fitr.

Depuis son élection en décembre 2019, à la veille de chaque fête nationale (le 5 juillet), le président Abdelmadjid Tebboune signe plusieurs décrets présidentiels en faveur de prisonniers, notamment des détenus d'opinion.

D'autres détenus avaient été libérés à l'automne 2022, dont une quarantaine de prisonniers politiques, issus essentiellement de Kabylie (centre). L'ensemble de ces détenus étaient accusés d'atteinte « à l'unité nationale », d'appartenance « à une organisation terroriste » et de « diffusion de fausses informations pouvant porter atteinte à l'unité nationale ».

La même année, le chef de l'État avait déclaré : « Il n'y a pas de détenus d'opinion en Algérie et la prétendue existence de ce genre de détenus relève du mensonge du siècle », expliquant que, quel que soit le statut de la personne, « rien ne lui confère le droit de porter atteinte et de dénigrer les institutions de l'État ou les symboles de l'histoire du pays ».

Mais selon les militants des droits de l'homme à l'origine de la campagne interrogés par Middle East Eye, dont la plupart souhaitent rester anonymes par crainte de représailles, ils seraient encore 228 à être incarcérés pour avoir exprimé leur opinion.

Tous ne sont pas des militants du hirak, large mouvement populaire ayant poussé l'ancien président Abdelaziz Bouteflika à la démission. « Des premiers mois du hirak, il en reste peu en prison », constate auprès de MEE un initiateur de la campagne qui essaie de garder un recensement actualisé. « Depuis 2019, il y a eu 2 500 arrestations et la majorité ont quitté la prison. »

Rendre visible leur « détention arbitraire »

Le 22 février 2024, dans un article intitulé « Une société derrière les barreaux : les conséquences de la campagne de répression en Algérie », Amnesty International rapporte : « Les autorités ont placé en détention des personnes qui n'avaient fait qu'exprimer pacifiquement leurs opinions, notamment des journalistes et de simples citoyen-ne-s ayant publié sur les réseaux sociaux. Au cours des deux dernières années, les autorités algériennes ont poursuivi, arrêté et placé en détention au moins douze journalistes et professionnel-le-s des médias. »

La personnalité la plus emblématique parmi eux est le patron de presse Ihsane El Kadi, condamné en juin 2023 à sept ans de prison, dont cinq ans ferme, officiellement pour avoir reçu des fonds de l'étranger.

« Son arrestation est survenue quelques jours après des écrits sur la politique algérienne, notamment un article sur la prochaine présidentielle ainsi qu'un tweet contestant des chiffres avancés par les autorités. S'est ensuivie la constitution, a posteriori, d'un semblant de dossier d'accusation », avait expliqué Reporters sans frontières (RSF) à l'époque.

Selon un texte transmis à MEE, écrit en arabe, en français et en anglais, la campagne # أطلقوهم est « portée par des militant.e.s, des intellectuel.le.s, des associations et des médias algériens ».

« La campagne # أطلقوهم vise à soutenir les détenus et leurs familles et à rendre visible leur détention arbitraire », indique encore le texte.

L'opération prévoit la publication d'une douzaine de portraits et biographies de détenus « représentatifs » : des femmes, des jeunes, des universitaires et de diverses origines régionales.

« Cela s'est fait avec l'accord de leurs familles et de leurs avocats », précise un des initiateurs de la campagne, contacté par MEE.



Affiche de la campagne (Photo fournie)

Le premier portrait que les initiateurs ont décidé de diffuser est celui de Mohad Gasmi.

Ce père de famille de 49 ans, originaire d'Adrar (sud), est identifié comme le « plus ancien » détenu. Il purge une peine de deux années de prison pour des publications sur les réseaux sociaux. Sa biographie rappelle que, plus jeune, il militait déjà pour les droits des chômeurs en 2011 avant d'embrasser, en 2015, une autre cause : celle de la lutte des jeunes des régions du Sahara algérien contre l'exploitation du gaz de schiste.

Des contacts avec des associations françaises actives dans le domaine de l'environnement ont valu à Mohad Gasmi une condamnation à trois ans de prison, dont deux ferme.

D'autres portraits sont emblématiques, à l'image de celui de Mohamed Tadjadit, surnommé le « poète du hirak ». Le 29 janvier, il a été arrêté pour la septième fois puis placé sous mandat de dépôt pour des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Par MEE

Affaire Karim Tabbou – Bouzid Lazhari : le verdict est tombé

Algérie 360° (www.algerie360.com) – 13/03/2024



ALGER, le mercredi 13 mars 2024 – Le tribunal de Bir Mourad Raïs (Alger) a condamné le militant politique **Karim Tabbou** à une peine de **six (6) de prison avec sursis** et à une amende de 50.000 DA, à la suite de la plainte de **Bouzid Lazhari** (ex-président du Conseil national des droits de l’homme).

L’information a été diffusée ce matin – à 11:19 précisément– par son avocate, maîtresse **Fetta Sadat**, sur sa page officielle sur Facebook. Cette dernière indique que la condamnation de K. Tabbou répond aux **chefs d’accusation** suivants : incitation à attroupement non armé ; outrage à fonctionnaire dans l’exercice de ses fonctions ; diffamation.

En revanche, ajoute l’avocate, le juge a **relaxé le militant politique** des autres chefs que la justice avait retenus contre lui, à savoir : atteinte au respect dû aux morts ; atteinte à l’intégrité du territoire national ; mise à la disposition du public d’enregistrements et de photos sans l’autorisation de leurs auteurs.

Pour rappel, cette condamnation fait suite à une plainte qu’avait déposée, **en avril 2021**, l’ex-président du Conseil national des droits de l’homme, Bouzid Lazhari, contre le militant politique Karim Tabbou après l’incident survenu entre les deux hommes lors de l’enterrement d’Ali Yahia Abdenour.

Lors de l’audience du 6 mars 2024, le procureur de la République avait requis à l’encontre de Karim Tabbou une peine d’un (1) an de prison ferme assortie d’une amende de 100.000 DA. Pour finir, Me Fetta Sadat a fait savoir que la défense compte **introduire un appel** contre ce jugement et cette condamnation.

Mahdi Amine

Journaliste Mustapha Bendjama : une persécution sans fin (libérez-les)

Radio M (www.radio-m.net) - 13/03/24



Talgouhoum, Campagne nationale pour la libération des 228 détenus d'opinion. Nous publions aujourd'hui le deuxième portrait de la campagne, Celui du journaliste Mustapha Bendjama.

● Cas Mustapha Bendjama : une persécution sans fin

Mustapha Bendjama est né le 29 juillet 1990 à la Place d'armes à Annaba. Il grandit dans ce quartier populaire de la ville au sein d'une famille modeste et aimante. Il étudie au lycée Saint Augustin, l'un des meilleurs d'Annaba, où il obtient le baccalauréat scientifique avec mention. Mustapha décroche une inscription à la prestigieuse école nationale préparatoire aux études d'ingénieur de Rouiba (Alger) où il passe deux années. Il décide finalement de faire un transfert vers l'université de Bordj Badji Mokhtar (Annaba) pour s'inscrire à la licence en actuariat, l'étude des risques par les statistiques prédictives. Durant ses études universitaires, Mustapha s'implique comme bénévole pour collecter du matériel scolaire pour les enfants démunis.

Parallèlement à ses études, il manifeste un fort intérêt pour le journalisme. Durant les vacances universitaires, Mustapha collabore avec le quotidien francophone Le Provincial, dont il intègre l'équipe de rédaction à la fin de son Master en actuariat. Son talent et son professionnalisme sont rapidement repérés et il devient rédacteur en chef du journal à seulement 26 ans. Mustapha

mène notamment des enquêtes d'investigation sur les affaires de corruption qui lui valent des ça soucis avec les autorités locales.

L'année 2019 marque un tournant dans sa vie.

Profondément touché par le sentiment d'humiliation d'un éventuel 5e mandat d'Abdelaziz Bouteflika, il fait partie des premières voix à s'élever contre ce projet, en organisant un sit-in de contestation à Annaba en novembre 2018. Le rassemblement dure quelques minutes avant d'être réprimé par les autorités.

Actif et très engagé pour la liberté d'expression, Mustapha Bendjama filme et documente le mouvement populaire chaque vendredi. Très rapidement, il fait face à un harcèlement judiciaire et sécuritaire qui lui vaut des passages répétés par les commissariats de police et les tribunaux. Avec pas moins de huit procès depuis 2019, il est certainement l'un des journalistes les plus harcelés en Algérie. En octobre 2022, il est empêché arbitrairement de quitter le pays. Mustapha porte plainte et tente de rassembler des cas similaires pour engager une action collective contre le ministère de l'Intérieur. Il se fait arrêter en février 2023 dans son bureau, accusé injustement d'avoir aidé la militante Amira Bouraoui à quitter clandestinement le pays.

Sur la base d'échanges retrouvés sur son téléphone avec des ONG et ses confrères à l'étranger, il est condamné à dix-huit mois de prison (un an ferme et huit mois de sursis) un dans une première affaire, puis à six mois dans une deuxième affaire. Il est détenu à la prison de Boussouf à Constantine.

L'UNESCO-Maghreb: le Projet "Who's Who des Femmes Scientifiques au Maghreb"

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 14/03/2024



À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Bureau multi-pays de l'UNESCO représentant l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie a dévoilé dans un communiqué, un projet innovant visant à mettre en lumière les contributions remarquables des femmes dans le domaine scientifique. Intitulé "Who's Who des Femmes Scientifiques au Maghreb", cette initiative vise à accroître la visibilité des femmes scientifiques et à favoriser leur représentation dans les activités scientifiques de la région.

Ce répertoire en ligne servira de base de données publique présentant des femmes scientifiques accomplies dans leurs domaines respectifs. Son objectif principal est de renforcer leur rôle en tant que modèles pour les générations futures et de promouvoir une plus grande participation des femmes aux événements scientifiques et aux publications.

Dans le communiqué, il est précisé que pour être éligibles à l'inclusion, les candidates doivent être ressortissantes des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie ou Tunisie) et remplir des critères spécifiques.

Ces critères incluent notamment être âgées d'au moins 25 ans, détenir un diplôme avancé dans un domaine scientifique, avoir une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans la

recherche scientifique ou l'enseignement supérieur, et avoir réalisé des recherches significatives ou publié des articles scientifiques dans des revues renommées.

Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature en remplissant le formulaire en ligne disponible. La base de données sera développée progressivement au fil des années et sera accessible à tous ceux qui souhaitent enrichir leurs événements scientifiques, leurs publications ou d'autres activités.

Malgré les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, les femmes restent largement sous-représentées dans divers domaines professionnels, notamment dans les sciences, comme le souligne le communiqué. Cette sous-représentation représente une menace pour la diversité des perspectives et l'efficacité de la recherche scientifique.

L'UNESCO s'engage activement à promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine scientifique à travers diverses initiatives, notamment des partenariats avec des organisations telles que la Fondation L'Oréal pour l'Autonomisation des Femmes Scientifiques au Maghreb.

À travers le projet "Who's Who des Femmes Scientifiques au Maghreb", l'UNESCO Maghreb vise à célébrer les réalisations des femmes scientifiques tout en plaidant en faveur d'une plus grande diversité et inclusivité de genre dans la communauté scientifique.

La rédaction

L'ONU reconnaît les avancées de l'Algérie dans la promotion de l'égalité hommes – femmes

Algérie 360° (www.algerie360.com) – 14/03/2024



Dans le cadre de la 78e session de l'Assemblée générale (AG) des Nations Unies, Dennis Francis, son président, a exprimé sa reconnaissance envers l'Algérie pour ses efforts en faveur de l'égalité femmes-hommes et de **l'autonomisation économique des femmes**.

À la suite de sa réunion avec Kaouter Krikou, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, lors de la 68e session de la Commission de la condition de la femme à New York, Dennis Francis a exprimé son admiration sur son compte X. Il a souligné le rôle crucial des femmes et des filles dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en Algérie. Il a également mis en avant leur contribution à l'édification de sociétés plus prospères, sûres et stables.

En marge de sa participation à la 68e session de la Commission de la condition de la femme à New York, Krikou a eu des discussions enrichissantes avec plusieurs de ses homologues de pays frères ainsi qu'avec des représentants d'instances onusiennes.

À cette occasion, la ministre a présenté l'expérience de l'Algérie dans la prise en charge des catégories vulnérables. Dans le contexte de la lutte pour l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes, l'Algérie se distingue par ses initiatives audacieuses et ses politiques

inclusives. Grâce à ses actions concertées, le pays progresse vers une société plus équitable et dynamique.

Un engagement concret pour l'égalité des sexes

L'ONU reconnaît les avancées significatives de l'Algérie dans la promotion de l'égalité des sexes. Les initiatives gouvernementales et les programmes sociaux visant à renforcer le rôle des femmes dans tous les domaines sont salués à l'échelle internationale.

La participation active de l'Algérie aux discussions internationales sur l'égalité des genres renforce son statut en tant que leader régional. Les échanges entre Mme Krikou et ses homologues étrangers soulignent l'engagement continu de l'Algérie envers cette cause noble.

Les efforts de la ministre Krikou pour partager l'expérience algérienne avec la communauté internationale démontrent une diplomatie proactive et une volonté politique forte. L'Algérie joue un rôle crucial dans la promotion des droits des femmes et des filles à l'échelle mondiale.

ania.b

Détenu d'opinion Farid Belmokhtar, le citoyen exemplaire de Naciria

Radio M (www.radio-m.net) - 15/03/24



Campagne nationale pour la libération des 228 détenus d'opinion (#أطلقوهم).

Farid Belmokhtar, le citoyen exemplaire de Naciria

Farid Belmokhtar est né le 25 juin 1987 à Bordj Menaïel (Boumerdès). Il est le fils aîné d'une famille modeste et devient papa dévoué de deux petites filles. Dès son adolescence, Farid se distingue par son implication dans le milieu associatif et l'aide aux personnes vulnérables. Il pratique également le karaté, la boxe et le kung-fu et obtient plusieurs titres de champion. Sa passion pour les arts martiaux ne l'a pas empêché de continuer ses études postsecondaires. En 2008, Farid décroche son baccalauréat avant d'obtenir une licence en biologie et biodiversité de l'université Mouloud Mammeri (Tizi Ouzou).

Le fils de Naciria, sa ville de cœur, devient délégué médical dans la région de Boumerdès. Reconnu pour son intégrité et apprécié de tous à Naciria, Farid est un acteur majeur de l'humanitaire et milite au sein de l'association Tamussni dont il devient vice-président. Décrit par les siens comme un « citoyen exemplaire et positif qui aime profondément l'Algérie », Farid se joint naturellement

au Hirak en 2019, devenant une des figures incontestées du mouvement à Boumerdès. Ses prises de paroles et son pacifisme n'ont fait que renforcer sa réputation d'homme engagé et vaillant. Pendant la pandémie, Farid crée un comité pour la confection de masques distribués gratuitement dans les structures sanitaires. Il mobilise également des camarades pour la collecte d'aides aux plus nécessiteux. Son engagement civique et son implication au sein du Hirak dérangent les services de sécurité de la ville.

Le 12 juin 2021, jour des élections législatives boycottées par une majorité du peuple algérien, Farid Belmokhtar est arrêté, puis accusé à tort « de troubles à l'ordre public », « d'entrave au bon déroulement des élections » et « d'atteinte aux forces de l'ordre ». Il est détenu à la prison de Koléa où il mène deux grèves de la faim pour protester contre sa détention arbitraire. Condamné à une peine de prison de 18 mois en première instance, réduite à une année en Appel, Farid devait quitter la prison en juin 2023. Cependant, il est soumis à un autre mandat de dépôt dans le cadre d'une affaire qui remonte au 27 mai 2021 où il est accusé à tort d'avoir participé à des affrontements contre les forces de l'ordre alors qu'il était chez lui selon sa famille. Après plus de 30 mois de détention, Farid connaîtra son verdict le 17 mars 2024, avec l'espoir ardent de retrouver sa famille et surtout Thilleli, sa fille qu'il n'a jamais prise dans les bras, née six mois après son incarcération.

Mohamed Tadjadit «brutalisé» à la prison d'El Harrach, selon sa famille

Radio M (www.radio-m.net) - 17/03/24



L'activiste, Mohamed Tadjadit, « a été brutalisé par un gardien de la prison d'El Harrach » ou il croupit depuis le mois de janvier 2024. C'est son frère Yacine Tadjadit qui a donné l'information sur la plateforme Facebook.

« Lors de la visite du 15 mars 2024, Mohamed Tadjadit a informé sa famille qu'un gardien de la prison d'El Harrach l'a agressé physiquement le 14 du mois en cours et que deux autres employés du même centre pénitencier ont témoigné en faveur du gardien qui a notifié à l'administration que c'est le jeune détenu qui a tabassé le gardien », a indiqué la même source.

« Tadjadit a été entendu sur PV malgré l'existence de caméras de surveillance qui prouve les faits » a ajouté le frère du militant. Nous n'avons pas pu confirmer, ni infirmer ces informations en raison des difficultés à contacter les autorités pénitentiaires, lesquelles n'ont pas réagi.

Qualifié de «poète du Hirak», Mohamed Tadjadit a été placé dernièrement sous mandat de dépôt. Comme pour les fois précédentes lorsqu'il a été arrêté, les autorités judiciaires lui reprochent ses propos exprimés sur les réseaux sociaux. Sa récente vidéo sur l'équipe nationale, après son élimination, l'a conduit en prison.

Ce n'est pas la première fois que Mohamed Tadjadit assure avoir subi des violences à la prison d'El Harrach. En 2022, une quarantaine de détenus d'opinion « avaient été harcelés » afin d'arrêter une action de grève de la faim dénonçant des emprisonnements arbitraires. Suite à cette grève, des transferts illégaux, selon les avocats, avaient été opérés et des prisonniers, dont Tadjadit, ont été tabassés. C'est le quatrième ramadan que Mohamed Tadjadit passe en prison depuis le début du Hirak.

Détenu d'opinion kamira Nait Sid, l'engagement pour l'amazighité

Radio M (www.radio-m.net) - 17/03/24



Campagne nationale de libération des 228 détenus d'opinion #أطلقوهم

● Kamira Nait Sid, l'engagement pour l'amazighité

Kamira est née à Tifilkout, village de la région d'Illilten, dans les montagnes de Kabylie. Initiée à la chose publique depuis son jeune âge par sa maman (Na nouara), ancienne révolutionnaire et femme de terrain, Kamira va devenir une militante infatigable de la cause amazighe et de la démocratie. Surnommée par bon nombre de militants « la doyenne », Kamira débute son engagement politique durant le collège, puis à l'Université de Tizi-Ouzou, dans les comités autonomes des années 90 aux côtés de sa défunte sœur, Karima. L'Algérie venait de s'engager dans le multipartisme et la Kabylie vibrait dans l'enthousiasme d'une démocratie, encore à construire. Après un bref passage par l'association féministe Thighri n'Temettut (Cri de femme) en 1990 et un engagement auprès de l'association culturelle Tafat, elle se rapproche du parti du

RCD (Rassemblement pour la culture et démocratie). Mais c'est au sein du Mouvement culturel berbère (MCB), dont elle vit les divisions, que Kamira trace son chemin durant les années 90.

En 2001, Kamira rejoint le Mouvement des Âarchs né à la suite des violentes émeutes (Printemps noir) qui ébranlent la Kabylie. Le Mouvement produit une série de revendications à travers la plateforme d'El Kseur, mais Kamira considère que les enjeux politiques l'emportent sur les fondements du projet et finit par quitter le Mouvement en 2003, estimant notamment qu'il a échoué à intégrer les femmes. À cette époque, avec deux militantes du Mouvement, Faroudja Moussaoui et Nacera Haddouche, elle fonde le Collectif des femmes du Printemps noir dont elle est encore présidente. Ce collectif co-organise en 2001 une manifestation de 50 000 femmes à Tizi-Ouzou qui revendique « l'arrêt des massacres et le départ de la gendarmerie nationale. » En mai 2006, Kamira défend les droits culturels et politiques des Amazighs à la session permanente de l'ONU sur les peuples autochtones à New York. La même année, elle participe au premier Congrès des peuples autochtones francophones au Maroc. Kamira Nait Sid s'est également investi sur un autre terrain : celui de la formation des cadres associatifs.

Aujourd'hui, c'est au sein du Congrès mondial amazigh (CMA), une organisation non gouvernementale dont le mandat est la défense et la promotion des droits des peuples amazighs, qu'elle s'engage pleinement. Kamira plaide devant plusieurs instances des Nations unies notamment sur les questions de discrimination, des droits politiques, culturels et linguistiques et des droits des femmes. Elle devient également membre de l'IPACC, le Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique. Le 24 août 2021, Kamira Nait Sid est enlevée à son domicile à Draa Ben Khedda (Tizi Ouzou) par les forces de sécurité, puis gardée en détention pendant trois jours, sans que sa famille ou ses avocats ne sachent où elle se trouve. Elle est placée en détention préventive à la prison de Koléa (Tipaza) pour des accusations graves, notamment d'« appartenance à une organisation terroriste », en vertu de l'article 87 bis (terrorisme) du Code pénal. Elle sera condamnée à trois années de prison et se trouve présentement au centre pénitencier de Koléa.

L'ONG SOS Disparus dans le collimateur des autorités algériennes

Jeune Afrique (www.jeuneafrique.com) – 18/03/2024

Après la dissolution de plusieurs ONG de défense des droits de l'homme, l'étau se resserre sur SOS Disparus qui représente les familles des milliers de victimes de la décennie noire dont le sort n'a jamais été élucidé.



Dans les locaux de l'association SOS Disparus à Alger. © SIMON ISABELLE/SIPA

« J'ai tellement envie d'avoir des nouvelles... Mais je n'ose pas m'approcher du siège de SOS Disparus de crainte d'être arrêtée et de laisser mes enfants dans la tourmente en ce mois de ramadan », confie la sœur d'un disparu pendant la décennie noire du terrorisme. Elle dit redouter que le bâtiment qui, depuis 2001, abrite le siège de cette association qui milite pour connaître la vérité sur le sort des personnes disparues, soit sous étroite surveillance policière.

Ses craintes ont été amplifiées par ce qui s'est passé ces derniers jours : coup sur coup, deux événements organisés par l'association ont été interdits. Le 29 février, ses locaux ont été encerclés pour empêcher la tenue d'une conférence sur la justice transitionnelle. L'accès au bâtiment a été bloqué et interdit aux familles ainsi qu'aux intervenants annoncés, à savoir les avocats Abdelghani Badi, Nourredine Ahmine, Adlane Bouchaid, Nabila Smail ainsi que Cherifa

Kheddar, présidente d'une autre association de familles de victimes du terrorisme Djazairouna. Le personnel déjà arrivé sur place a été sommé de quitter les lieux et de fermer le bureau.

Nouvel épisode le 9 mars : en organisant une projection-débat dans ses locaux à l'occasion de la commémoration de la journée internationale des droits de femmes, – un thème sans lien avec ses activités habituelles –, SOS Disparus pense passer sous les radars. Mais à 7h30 du matin, les policiers arrivent sur place. Ils cueillent la femme de ménage, première sur les lieux, devant l'entrée de l'immeuble et la conduisent au commissariat. La projection n'aura jamais lieu.

« Pour les autorités algériennes, le dossier est clos »

« La loi ne nous interdit pas d'organiser des manifestations quand elles se déroulent dans nos locaux », rappelle Nacéra Dutour, présidente de SOS Disparus. Elle s'étonne du contraste entre l'absence d'attention des autorités face aux revendications des familles des disparus et leur promptitude à réagir lors de l'organisation de leurs activités. « Nous voulons simplement savoir où sont les corps de nos enfants pour avoir une tombe sur laquelle se recueillir. Le temps passe, cela fait 27 ans que nous réclamons la vérité », poursuit-elle.

Son fils avait 21 ans quand elle a perdu sa trace. L'année prochaine, il en aurait eu 50. Sa disparition remonte aux années 1990, lors de la guerre qui a opposé l'État algérien à divers groupes islamistes terroristes. Depuis cette époque, les familles des disparus évoquent des policiers arrêtant des citoyens au hasard dans la rue. Quant aux autorités, elles ont toujours nié être derrière ces disparitions et considèrent que ce dossier appartient au passé, puisqu'il a été réglé par la loi d'amnistie votée en référendum en 1999. « Pour les autorités algériennes, il y a un texte voté par le peuple sur ce contentieux, donc on répond aux familles que le dossier est clos », décrypte un spécialiste des questions sécuritaires.

Des peines de prison pour ceux qui ne respecteraient pas le choix de l'oubli

Dès 1998, les familles de disparus ont commencé à se rassembler à Alger. L'année suivante, Nacéra Dutour crée depuis Paris le Collectif des familles des disparus en Algérie, avant de fonder SOS Disparus à Alger, dont le slogan demande « Vérité et justice ». Mais lorsqu'il accède au pouvoir en 1999, Abdelaziz Bouteflika propose une loi sur la Concorde civile qui sera finalement approuvée par référendum à 90 %. Il renforcera cette amnistie en 2005 avec une « Charte pour la paix et la réconciliation nationale » qui prévoit des peines de prison à l'encontre de ceux qui ne respecteraient pas le choix de l'oubli.

Avec le temps, certaines familles ont fini par accepter des compensations financières. Certaines n'ont su que plus tard qu'en signant le document qu'on leur avait soumis, leurs proches disparus étaient déclarés terroristes. Leurs efforts pour revenir sur cette erreur sont restés vains, et certains parents âgés sont décédés à leur tour. Il ne reste à ce jour qu'une poignée de personnes – des femmes essentiellement – pour porter ce combat. Au fil des années, l'association s'est

structurée, constituant minutieusement des dossiers sur les disparus : à ce jour, elle a recensé 8 000 cas quand la Ligue algérienne des droits de l'homme parle de 20 000 disparitions.

Face à un pouvoir qui souhaite tourner la page de ces fantômes encombrants, des familles, tenaces, estiment leur deuil impossible tant que l'entière vérité n'est pas établie. « Les dossiers sont dans une base de données qu'on ne peut pas détruire. On a préparé la relève, même après notre mort, on va continuer à réclamer la vérité », promet Nacéra Dutour.

Ayline Bentaleb

Procès Mohcine Belabbas : prison ferme requise contre l'ex-président du RCD

Algérie 360° (www.algerie360.com) – 18/03/2024



ALGER, dim 17 mars 2024 – Le représentant du ministère public près le **tribunal de Hussein Dey** (cour d'Alger) a requis une peine de **six (6) mois de prison ferme**, assortie d'une amende de 100 000 DA, contre l'ancien président du RCD, **Mohcine Belabbas**.

Ce réquisitoire intervient dans le cadre du **procès** diligenté à l'encontre de Mohcine Belabbas – qui est, rappelons-le, placé sous le régime du contrôle judiciaire depuis le 10 janvier 2022 – pour : « hébergement d'un étranger sans autorisation », « **faire travailler un étranger sans autorisation** », « obtention de documents illégalement ».

L'étranger en question est un ouvrier de **nationalité marocaine** qui avait trouvé la mort, en 2018, dans le chantier de la villa privé de l'ex-président du RCD à Alger. L'enquête de la gendarmerie qui a suivi l'accident a montré que l'ouvrier marocain n'avait pas de permis de travail légal en Algérie.

Par la suite, le lundi 10 janvier 2022, le juge d'instruction près le tribunal de Hussein Dey (chambre no 1) décide, après audition, de **placer Mohcine Belabbas sous contrôle judiciaire**, avec obligation d'émarger une fois par mois chez ce même juge d'instruction.

Enfin, l'avocate Maître Fetta Sadat a fait savoir que l'instance judiciaire a mis l'affaire à l'examen pour l'audience du dimanche 24 mars 2024, date à laquelle le tribunal devrait rendre son **verdict final**. Nous vous tiendrons au courant.

Mahdi Amine

Tribunal de Boumerdes : cinq détenus d'opinion condamnés

Radio M (www.radio-m.net) - 17/03/24



Le tribunal de Bordj Menaël, wilaya de Boumerdes, a condamné ce dimanche 17 mars 2024, à une peine de 03 ans de prison à savoir 02 ans de prison ferme et 01 an de prison avec sursis quatre détenus d'opinion, « Ils ne sont pas libérales étant condamnés à une peine d'un an de prison ferme dans le cadre d'une autre procédure » a affirmé l'avocate Fetta Sadat sur sa page Facebook après avoir indiqué plutôt qu'ils quitteraient la prison aujourd'hui.

En effet, les détenus d'opinion, Belmokhtar Farid, Henine Abdellah, Chaouch Aghilas et Hamzi Fateh, ont été condamnés 03 ans de prison à savoir 02 ans de prison ferme et 01 an de prison avec sursis, alors que leur co-accusé Hamadene Toufik a été « condamné par défaut à une peine de 3 ans de prison ferme » a noté Me Sadat.

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), Toufik Hamadane, qui est en détention à la prison de Koléa depuis mars 2022, « n'a pas été transféré ni notifié pour son procès. Il a donc refusé d'être jugé à distance ».

Belmokhtar Farid et Henine Abdellah étaient emprisonnés à Koléa, wilaya de Tipaza depuis mars 2021, alors que « Chaouch Aghilas et Hamzi Fateh ont été arrêtés depuis plus d'un an » a précisé le CNLD sur sa page Facebook.

Poursuivis avec un groupe important de prévenus qui ont comparu libres, les activistes en question sont accusés d' « attroupement, incitation à l'attroupement et atteinte à la sécurité et à l'unité nationale ».

« Lors de l'audience du 03 / 03/24 le représentant du ministère public avait requis à leur encontre des peines variant entre 06ans de prison ferme et 300 000 da d'amende ferme et 4 ans de prison ferme et 300 000 da d'amende ferme » a rappelé l'avocate.

A noter que 228 détenus d'opinion croupissent dans les différentes prisons du pays.

Mira Mokhnache condamnée pour célébration du printemps berbère !

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com)- 17/03/2024



Le parquet près le tribunal de Béjaïa a requis aujourd'hui, 17 mars, contre la militante, l'universitaire Mira Mokhnache, 6 mois de prison ferme et 50 000 dinars d'amende. Son délit ? Avoir voulu marcher le 20 avril, donc célébrer le Printemps berbère.

Le verdict de cette énième affaire arbitraire qui vise la très courageuse Mira Mokhnache est prévu le 24 mars. L'histoire de ce procès, un autre, remonte au 20 avril 2023 quand elle avait tenté de marcher seule pour commémorer le double anniversaire, celui du Printemps berbère 1980 et du printemps noir 2001.

L'universitaire et la militante, Mira Mokhnache, a été arrêtée le 20 avril 2023, à Béjaïa, quelque temps après la diffusion de son live réalisé devant l'université de Béjaïa et où elle annonçait qu'elle marchera pour ce double anniversaire que toute la Kabylie célébrait avant que la chappe autoritaire ne tombe sur le pays avec l'adoubement d'Abdelmadjid Tebboune président de la république. Auditionnée, elle a été relâchée.

Si l'on comprend le sens de ce procès, la Kabylie ne pourra plus célébrer ni le printemps berbère ni le printemps noir. Le message est clair : Tebboune et ses mentors ne supportent pas de voir les drapeaux amazighs dans la rue, encore moins des manifestants leur rappeler leur impopularité.

Ce procès de l'universitaire Mira Mokhnache est symptomatique d'un régime qui fait du contrôle totale de la société sa seule doctrine. Un régime qui craint la liberté d'expression et la combat systématiquement. Sinon comment expliquer tout ce déploiement sécuritaire contre une universitaire pacifique aux principes chevillés au corps.

Depuis la fin du Covid, le régime a imposé l'interdiction de toutes les manifestations publiques. Toutes les libertés sont confisquées. Même les salons littéraires qu'animaient les associations en Kabylie ont été tous interdits, ne laissant que de très rares manifestations culturelles encadrées par les officiels.

Le pays vit une séquence autoritaire inédite, doublée d'une propagande officielle des plus ahurissantes. L'Algérie de Tebboune-Chanegriha, ce sont essentiellement 200 prisonniers d'opinion qui croupissent sous de fallacieuses accusations dans les prisons du pays. Ce sont des milliers de citoyens placés sous interdiction de quitter le territoire national. L'Algérie est régulièrement citée pour les nombreuses violations des libertés par les rapports des organisations de défense des droits humains.

Sofiane Ayache

Meurtre sordide en plein Ramadan : Un homme égorge sa femme

Observe Algérie (www.observealgerie.com) – 18/03/2024



Un meurtre atroce a endeuillé la ville de Aïn M'lila dans l'est de l'Algérie, plus précisément dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, et ce, juste avant la rupture du jeûne du Ramadan. Une mère de famille âgée de 24 ans a été sauvagement assassinée par son propre mari, qui lui a tranché la gorge. Ce crime odieux porte à 9 le nombre de féminicides recensés en Algérie depuis le début de l'année.

Selon le site arabophone Ennahar, la victime, mère d'un nourrisson de trois mois, aurait subi des violences conjugales récurrentes de la part de son époux, selon des témoignages des habitants du quartier. Le drame s'est déroulé juste avant la prière du coucher du soleil, au moment où la jeune femme s'apprêtait à rompre son jeûne.

Les circonstances exactes de ce crime restent à éclaircir, mais les autorités locales ont immédiatement ouvert une enquête pour élucider les faits et traduire le coupable en justice. La mobilisation des services de sécurité a permis l'arrestation de l'auteur de ce meurtre sordide, qui a profondément choqué la communauté.

Féminicides en Algérie : 9e meurtre enregistré depuis le début de l'année

Ce meurtre rappelle une fois de plus l'urgence de la lutte contre la violence domestique en Algérie. Le mois du Ramadan, période de spiritualité et de recueillement, ne semble pas épargner les femmes de la violence meurtrière de leurs conjoints, de leurs proches ou de leur entourage.

Le meurtre de cette jeune femme porte à 9 le nombre de féminicides enregistrés en Algérie depuis le début de l'année 2024. Un chiffre alarmant qui souligne l'ampleur du problème et la nécessité d'une action urgente pour protéger les femmes victimes de violence.

Depuis 2019, le collectif Féminicides Algérie a recensé 262 cas de féminicides en Algérie, dont 34 commis durant l'année 2023. La moitié des victimes étaient des mères de famille et certaines étaient enceintes au moment de leur meurtre. Les méthodes employées par les meurtriers sont souvent d'une cruauté effroyable.

Par Ahmed O.

Une jeune maman de 24 ans assassinée par son mari, un féminicide de trop en Algérie

Algérie 360° (www.algerie360.com) – 18 mars 2024



Oum-El-Bouaghi, le 17 mars 2024 – La commune de Aïn M'lila a été secouée, dimanche soir, par un drame atroce. Une femme âgée de 24 ans et mère d'un nourrisson de 3 mois, a été assassinée par son propre mari.

Selon les informations rapportées par le journal *Ennahar Online*, le crime s'est déroulé juste avant l'appel à la prière du Maghreb. L'homme, âgé d'une quarantaine d'années, a sauvagement poignardé sa femme, lui ôtant la vie. L'auteur du crime a lui-même alerté les services de sécurité après son acte odieux.

D'après les témoignages recueillis dans l'entourage du couple, la tragédie serait le résultat de **disputes conjugales** et de **violences quotidiennes** subies par la victime.

L'enquête, actuellement en cours, est menée par les services de sécurité afin de déterminer les circonstances exactes du crime.

La communauté, profondément choquée par ce drame, attend avec impatience que justice soit rendue à la victime et à sa famille.

Le lourd bilan des féminicides en Algérie

Il est important de rappeler qu'il s'agit du deuxième crime de cette nature en l'espace de **quelques jours seulement**. En effet, le 8 mars dernier, en plein cœur de la Journée internationale des droits des femmes, Djamila Ferhane a été assassinée dans son propre domicile à Tipaza.

Les chiffres publiés par **Féminicides Algérie** sont alarmants et illustrent l'ampleur du problème de la violence contre les femmes en Algérie. Plus de **275 femmes ont été tuées** ces dernières années, dont 39 en 2023 et 8 depuis le début de l'année 2024.

Le collectif pointe du doigt les défaillances du système judiciaire algérien. Il estime que ce système ne protège pas suffisamment les femmes algériennes contre les violences et les féminicides, et que les sanctions prononcées contre les auteurs de ces crimes sont trop souvent laxistes.

Note : Le collectif souligne que les statistiques publiées ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. En effet, les cas recensés **ne reflètent pas l'ampleur réelle du phénomène**, car de nombreux féminicides ne sont jamais signalés ou médiatisés.

Amina Aouadi

Ihsane El Kadi, le journaliste qui a refusé de courber l'échine

Radio M (www.radio-m.net) - 21/03/24



- Campagne nationale de libération des 228 détenus d'opinion #أطلقوهم

Ihsane El Kadi est né le 27 avril 1959 à Tripoli en Libye où son père, Bachir El Kadi, s'occupait d'acheminer des armes vers l'Algérie pour le compte du Front de libération nationale (FLN) durant la Guerre (1954 – 1962).

La famille El Kadi revient s'installer à Alger et Ihsane entame des études en sciences économiques à l'université d'Alger. Il milite au sein du Groupe communiste révolutionnaire (GCR), mouvement trotskiste clandestin fondé par des syndicalistes et des étudiants.

En 1981, âgé de 22 ans, Ihsane est arrêté dans le sillage de la répression du printemps berbère et détenu pendant neuf mois à la prison d'El Harrach où il se trouve incarcéré à nouveau 42 ans plus tard. Ihsane entame sa carrière en tant que journaliste sportif au sein de la radio publique

Chaîne 3, puis au sein de l'équipe du quotidien Horizons où il est nommé représentant syndical des travailleurs du journal.

Dans les années 1990, il est rédacteur en chef du quotidien La Tribune. Dans un contexte sanglant et répressif, il défend une ligne journalistique professionnelle et exemplaire, une position difficile à tenir qui l'oblige à quitter le journal en 1996. Dès ce moment, Ihsane entame une longue carrière de journaliste indépendant. En juillet 2007, il participe à créer le magazine financier international « Les Afriques ». Deux années plus tard, il lance avec un groupe de journalistes algériens Maghreb Émergent, journal économique électronique, puis la webradio indépendante Radio M. Ihsane El Kadi est une figure du paysage médiatique algérien, reconnu pour son courage et son travail.

Pendant le Hirak, Radio M devient un forum où toutes les voix des Algérien.ne.s, y compris les plus minoritaires, sont invitées à venir s'exprimer publiquement et librement. La petite radio produit des centaines d'émissions pour évoquer le mouvement populaire, la situation des libertés et les potentialités d'un avenir démocratique.

De 2020 à 2022, Ihsane El Kadi subit une pression continue de la part des services de sécurité. On lui demande de tempérer le ton de ses médias, ses articles et ses tweets. Ihsane résiste et ne courbe pas l'échine. Dans la nuit du 24 décembre 2022, des officiers militaires se rendent chez lui et l'emmènent à la caserne « Antar », célèbre caserne des services de renseignement, où il est arbitrairement gardé pendant cinq jours. Le 29 décembre, Ihsane est placé en détention préventive et accusé notamment de "réception de fonds et d'avantages de provenance étrangère". Sans aucune preuve. En réalité, il s'agit d'une contribution financière sur fonds propre de sa fille, installée à Londres et actionnaire d'Interface Medias, que l'accusation a transformé en charge contre le journaliste. En avril 2023, il est condamné en première instance à cinq années de prison dont trois ferme. Son procès en appel se solde par une aggravation de la peine à sept ans (cinq années ferme). La Cour suprême rejette l'appel en octobre 2023, fermant la porte à tout recours légal. Le 27 avril 2024, Ihsane fêtera ses 65 ans à la prison d'El Harrach.

Khadija Dahmani licenciée par l'université de Chlef pour ses opinions

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com)- 21/03/2024



An Algerian protester holds a placard reading "Release prisoners of conscience" during a demonstration against the ruling class in the capital Algiers on October 4, 2019, for the 33rd consecutive Friday since the movement began. (Photo by Ryad KRAMDI and RYAD KRAMDI / AFP)

Hormis les fils des potentats au pouvoir, personne n'est épargné par l'arbitraire dans la nouvelle Algérie version Abdelmadjid Tebboune. En l'espèce, les universitaires qui refusent le silence paient un lourd tribut.

La machine à broyer les Algériennes et les Algériens ne chôme pas. Il en est ainsi de Khadija Dahmani, enseignante à l'université de Chlef. Elle a annoncé sur son compte Facebook avoir été licenciée de son poste par cette université en raison de ses opinions. Des opinions pour lesquelles elle est poursuivie en justice.

L'activiste a été condamnée, le 22 février dernier, à une peine de 18 mois de prison ferme, sans mandat de dépôt à l'audience. Elle avait été arrêtée, quelques jours plus tôt, avec une perquisition de son domicile familial, dans la wilaya de Chlef. Khadija Dahmani a déjà été poursuivie et placée sous contrôle judiciaire, en 2021. Elle a été relaxée en première instance et en appel des charges retenues contre elles en lien avec outrage à corps constitué et publication portant atteinte à l'intérêt national.

11 affaires contre Mira Lokhnache

Une autre universitaire ferraille également contre l'arbitraire et la machine judiciaire. C'est Mira Mokhnache, enseignante à l'université de Bejaia et militante active de l'identité amazighe. Elle

fait face à 11 affaires. Toutes aussi absurdes les unes que les autres, fabriquées de toutes pièces pour servir de moyens de pressions et d'usure contre cette femme debout.

Hier, Mira Mokhnache annonçait aussi sur sa page Facebook, seul lieu d'expression libre en Algérie : « Encore un nouveau procès politique ! Ma onzième affaire ! On me convoque, au tribunal correctionnel d'Amizour, pour le 26 mars 2024 Je continue à marcher, à dire, à porter mes idées haut et fort, comme une promesse à tous les militants politiques qui souffrent et qui ont tout sacrifié ! » Elle ajoute : « Parmi ces souffrances, mon frère de lutte Rahim Touati de Bouandas, qui en essayant d'échapper à une arrestation, avec perquisition très violente chez lui, il a pris le chemin de la mer et on n'a plus entendu parler de lui. »

Ces universitaires font partie de ces Algériennes et Algériens qui ont rejoint les millions d'Algériens sortis en février 2019 pour exiger le départ du clan Bouteflika et un changement profond du système de gouvernance en Algérie. C'était ce mouvement de dissidence inédit appelé le Hirak. Mal leur ont pris. Après quelques jours de luttes de pouvoir impitoyables en haut lieu, le système hybride qui dirige l'Algérie d'une main de fer a eu le temps de se réorganiser pour mener une répression impitoyable. C'était une question de survie pour lui.

Ils sont plus de 200 prisonniers d'opinion à croupir dans les prisons algériennes. Toutes les semaines des citoyens sont arrêtés pour leurs opinions sur les réseaux sociaux. Certains sont condamnés. Des milliers de citoyens sont sous interdiction de quitter le territoire nationale. Il est indéniable que ce mandat présidentielle de Tebboune restera comme celui le plus répressif et le plus sombre de l'histoire de l'Algérie indépendante.

Sofiane Ayache

Empêché de quitter l'Algérie sans motif valable: le long calvaire du cinéaste Hocine Redjala

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 24/03/2024



Depuis huit mois, le cinéaste et réalisateur Hocine Redjala se trouve dans une situation pour le moins kafkaïenne. Alors qu'il n'est visé par aucune décision de justice, ce citoyen franco-algérien se voit privé de son droit fondamental de rentrer en France, où résident ses deux enfants scolarisés, par le biais d'une décision administrative dont l'origine et les motivations demeurent nébuleuses.

Cette entrave à sa liberté de mouvement a débuté dès son arrivée en Algérie en août dernier, dans le but de rendre visite à sa famille. Après des auditions menées par les services aéroportuaires et de gendarmerie, son passeport lui a été confisqué sans plus d'explications, le laissant dans l'expectative d'éclaircissements qui ne sont jamais venus.

Face à ce déni de droits fondamentaux, le réalisateur à l'origine d'une vingtaine de longs-métrages tournés à travers l'Algérie se voit contraint de vivre dans une *“précarité sociale insoutenable”*. Suspendu entre l'incompréhension la plus totale et le mutisme des institutions censées faire régner l'État de droit, il assiste, impuissant, à ce drame familial engendré par une *“machine infernale agissant dans l'ombre”*, déplore le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

En l'absence de toute base légale justifiant cette privation de liberté, les interrogations sur les motivations réelles de cette entrave demeurent en suspend. Une situation alarmante qui soulève des questionnements quant au respect des libertés individuelles dans un pays qui se veut un État de droit.

La Rédaction

Le verdict est tombé : Mohcine Belabbas condamné à 6 mois de prison ferme

Algérie 360° (www.algerie360.com) – 24/03/2024



ALGER, le dimanche 24 mars 2024 – Le tribunal de Hussein Dey (Alger) a rendu, aujourd’hui, son **verdict** en ce qui concerne le **procès de Mohcine Belabbas**. L’ancien président du RCD a été condamné à une peine de **six (6) mois de prison ferme**.

C’est son avocate, Me Fetta Sadat, qui a relayé l’information, ce matin, sur son compte Facebook officiel. Cette dernière a fait savoir qu’en plus de la peine de prison ferme, le tribunal a condamné Mohcine Belabbas à une **amende de 100 000 DA**, et à verser, à titre de réparation, **50 000 DA** à la partie civile (commune de Gué de Constantine).

Pour rappel, lors du procès qui a eu lieu le 17 mars dernier, le **Procureur** de la République avait requis contre le militant politique une peine de six (6) mois de prison ferme assortie d’une amende de 100 000 DA. Quant à la partie civile, elle avait réclamé une réparation de l’ordre de 100 000 DA.

« Le tribunal, souligne Me Fetta Sadat, vient donc de faire droit purement et simplement aux demandes du ministère public ». Mohcine Belabbas n’a encore fait aucun commentaire sur cette condamnation qui s’ajoute au **contrôle judiciaire** dont il fait l’objet depuis le 10 janvier 2022.

Mahdi Amine

Confirmation en appel des peines de prison ferme contre Riahi et Laalami

Radio M (www.radio-m.net) - 25/03/24



Le tribunal de deuxième instance d’Aïn Témouchent a confirmé ce mercredi les sanctions prononcées en première instance à l’encontre de Said Riahi et Chamesddine Laalami. Le premier écope d’une peine privative de liberté ferme de 18 mois, tandis que le second a été condamné à une année d’emprisonnement ferme.

Cette juridiction statuait sur l’appel interjeté par les deux prévenus, initialement condamnés le 11 février dernier pour les chefs “d’outrage au Président de la République” et “atteinte à l’unité nationale.”

Il convient de rappeler que ces deux militants avaient dans un premier temps été inculpés pour le délit de “trafic d’êtres humains”, des chefs d’accusation finalement abandonnés lors du procès initial. Ce dernier avait été qualifié de “polymorphe” par la défense, oscillant selon elle “entre déni de justice et instrumentalisation politique”.

Nassim Moudoud, un « amoureux » de la terre et de la culture amazighe condamné pour délit d'opinion

Radio M (www.radio-m.net) - 25/03/24



Moudoud Nassim est né le 3 janvier 1984 à Ait Oujahane au nord de Sétif. Il quitte l'école très jeune pour se vouer au travail de la terre et prendre soin de ses parents. Malgré la rudesse du travail dans les champs, Moudoud arrive à faire de la terre familiale un paradis maraîcher dont il récolte olives, fruits et légumes naturels. Dans son petit village à Thamga, il consacre ses moments libres à la musique, sa grande passion, et à la culture amazighe. Inspiré par les grands noms de la chanson kabyle, il compose des mélodies et des chansons en l'accompagnant par la mandole, son instrument préféré. Pour Nassim, la musique n'est pas un simple passe-temps, c'est un engagement profondément enraciné dans la culture.

Plus tard, Nassim convertit une partie de l'ancienne maison familiale en un studio d'enregistrement, offrant un espace de création aux jeunes talents de la région. Ses compositions, bien qu'enregistrées, restent dans le domaine familial.

Le 13 décembre 2021, la quiétude de la vie de Nassim et sa famille est brutalement interrompue, lorsqu'une équipe de la gendarmerie nationale effectue une perquisition à son domicile. Accusé

arbitrairement d'appartenir à une organisation terroriste en raison de ses publications sur les réseaux sociaux, Nassim est « arraché » à ses parents et à sa terre et placé en détention préventive à la prison d'Aïn Oulmene à Sétif. Il est notamment poursuivi pour « apologie du terrorisme » et « appartenance à une organisation terroriste », en vertu de l'article 87 bis pour des liens présumés avec le Mouvement pour l'autodétermination de la région de Kabylie (MAK), organisation classée « terroriste » par les autorités algériennes depuis mai 2021.

Le parquet requiert la peine capitale avec pour élément attentatoire une opinion sur les réseaux sociaux. En janvier 2023, Nassim est condamné en première instance à dix ans de prison ferme, mais sa peine est réduite à cinq années ferme en appel. Sa famille, ses amis et son village attendent la décision suite à l'appel au niveau de la Cour suprême, avec l'espoir ardent qu'il soit libéré.

Campagne nationale pour la libération des 228 détenus d'opinion

Détenu Mohamed Tadjadit, le jeune poète à la parole ardente

Radio M (www.radio-m.net) - 27/03/24



Mohamed Tadjadit est né le 9 janvier 1994 à Bab El Oued à Alger. Comme de nombreux algériens, Mohamed est imprégné, de manière intime, familiale, par les valeurs de liberté qui ont animé les militants du mouvement national et les combattants de la guerre de libération. Il grandit à la Casbah d'Alger où il étudie à l'école primaire El Salam avant de rejoindre le collège Zine El Abidine en 2008. Il quitte le collège de son propre gré pour rejoindre le centre de formation professionnelle Ourida Medad à Soustara où il obtient un Certificat en cuisine. Durant sa jeunesse, Mohamed s'implique au sein des scouts algériens. Il est également membre de la troupe Al Chihab à Bab El Oued et pratique le judo et la capoeira. Passionné par l'histoire de la Révolution algérienne, Mohamed aime discuter avec les « anciens » de son village familial d'Ihnouchene à Azeffoun. Il se passionne pour la poésie populaire. Il obtient un Certificat d'études en poésie du Centre culturel d'Ain Taya, certains de ses textes sont enregistrés auprès de l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA).

Comme des milliers de jeunes frappés par le chômage, Mohamed Tadjadit tente l'émigration clandestine vers la Turquie en 2016, où il travaille dans une usine pendant 19 mois, avant de prendre de nouveau le bateau vers l'Europe en passant par l'Ukraine. Ses camarades « harragas » maghrébins et lui restent bloqués sur le bateau pendant trois mois en raison du refus des

autorités de les accueillir, jusqu'à ce que l'Organisation internationale de migration (OIM) intervienne pour les rapatrier dans leurs pays respectifs.

Avec l'avènement du Hirak en février 2019, la vie de Mohamed Tadjadit change radicalement. Le mouvement populaire lui donne l'espoir de vivre dignement dans son pays et de se réaliser. L'adhésion de Mohamed est totale. Ses poèmes en darija se font l'écho d'un retour à l'histoire avec un engagement pacifique pour le changement. Il est devenu le « poète du Hirak », une figure attachante qui tranche par son style populaire.

Très suivi sur les réseaux sociaux, Mohamed, le jeune « pacifique » des quartiers populaires, est surveillé par les services de sécurité. Il est victime des pires acharnements judiciaires et sécuritaires subis par les jeunes figures du Hirak. Arrêté avant chaque événement public auquel il se rend, Mohamed est détenu à quatre reprises entre 2019 et 2024. Il attend la programmation de son procès et se trouve présentement à la prison d'El Harrach (Alger).

Mohamed Tadjadit cumule plus de 30 mois d'emprisonnement au cours des cinq dernières années.

Radio M: chronique de l'étouffement d'un média libre

Radio M (www.radio-m.net) - 27/03/24



En ce mois de mars 2024, Radio M, la première web radio en Algérie, célèbre son 11e anniversaire.

Cette célébration intervient dans un contexte particulier : une scène politico-médiatique éteinte, le média contraint au silence par un coup de force politico-judiciaire et son directeur Ihsane El Kadi qui croupit encore en prison.

Depuis sa création en 2013 par un groupe de journalistes dont Ihsane El Kadi, la web Radio, première du genre en Algérie, s'est vite imposée dans le paysage médiatique comme un média indépendant et engagé, offrant une programmation variée et une tribune aux voix souvent marginalisées.



Depuis 2013, elle est devenue une tribune aux économistes, aux politiques, aux artistes, aux intellectuels, aux militants des droits humains et aux officiels, contribuant ainsi à enrichir le débat public en Algérie. Ses émissions politiques, comme « 5 sur 5 », « CPP », « CEE », « Offshore » ou encore « Maranache Saktine » sont devenus de véritables espaces de liberté où toutes les sensibilités politiques, les experts économiques et même des activistes ordinaires viennent débattre et exposer leur vision sur toutes les questions qui agitent le pays. Des personnalités de renom dont un prix Nobel d'économie, Jean Tirole, et des leaders politiques sont passés sur ses plateaux.



Durant le Hirak populaire, Radio M s'est fait le devoir de relayer les revendications populaires et d'ouvrir ses antennes à toutes les opinions. Sans déroger aux règles éthiques et déontologiques, elle a gagné la sympathie de millions de téléspectateurs autant en Algérie qu'au sein de la diaspora, comme en témoignent les chiffres enregistrés par certaines émissions. Ce succès, les thématiques abordées et la liberté d'expression et éditoriale qui la caractérisait et dont jouissaient ses invités n'ont cependant pas été du goût des autorités.

En effet, dès 2020, les sites d'information Maghreb émergent et Radio M édités par l'entreprise, Interface Médias, devaient faire face à des actes de censure à plusieurs reprises. Le dernier en date remonte à janvier 2023. Et à ce jour, les deux sites ne sont pas accessibles en Algérie. Faute d'arguments pour justifier la censure, notamment après la publication par Ihsane El Kadi, d'un article très critique sur les « 100 jours de Abdelmadjid Tebboune », les autorités ont invoqué un prétendu financement étranger que le média a rejeté avec preuves à l'appui. Cette première salve n'était en fait que le début d'une opération visant à réduire au silence le média. Chose qui finira par intervenir à la fin de l'année 2022 après des convocations récurrentes de son directeur, tantôt chez la gendarmerie, tantôt chez la DSI. A chacune de ses convocations, le journaliste refusait de répondre sur le contenu diffusé par la radio, raison à vrai dire de ses déboires judiciaires.

Pour les observateurs, une émission où il a ouvert le débat sur l'opportunité d'un candidat du Hirak à l'élection présidentielle et son tweet récusant le montant des biens détournés par la « issaba » et récupérés par les autorités ont fini par agacer au plus haut point les autorités.



Arrêté dans la nuit du 23 au 24 décembre 2022 par des agents de la DGSJ, Ihsane El Kadi passe plusieurs jours de garde à vue à la caserne « Antar » avant d’être placé le 29 du même mois en détention provisoire après sa présentation devant le procureur de la République du tribunal de Sidi Mhamed, à Alger. Et depuis cette arrestation, ses avocats ne cessent de dénoncer des dépassements dans les procédures.

Jugé en avril 2023, le patron de presse écope en première instance de cinq ans de prison, dont trois fermes, pour un prétendu « financement étranger de son entreprise », des faits que le journaliste a toujours rejeté.

Lors du procès en appel au mois de juin 2023, Ihsane El Kadi, voit sa peine alourdie, à sept ans de prison, dont cinq ans ferme par la cour d’appel d’Alger. Même la cour suprême refuse la cassation concernant son affaire en tant que personne physique, tandis que l’affaire de la fermeture de ses médias (personne morale) demeure pendante chez les instances judiciaires.

Considéré à juste titre comme l’un des derniers médias libres du pays, la fermeture de Radio M et l’emprisonnement de son directeur ont suscité un tollé et une vague d’indignation au niveau national mais aussi international. De nombreuses organisations internationales de défense des droits humains ont appelé à sa libération immédiate et à la levée de toutes les charges retenues contre lui. Des appels qui se poursuivent à ce jour.

La prison de Ihsane El Kadi et les scellés des locaux sont le dernier acte de répression auquel Radio M a été confrontée au fil des ans. Déjà confrontée à des problèmes financiers, conséquence du marasme économique, au manque de publicité ainsi qu’au vide juridique pouvant permettre un autre modèle économique, Radio M se voit étouffée signant ainsi la mort de la liberté de la presse et d’expression dans le pays. Et malgré cette situation, Ihsane El Kadi, un journaliste réputé pour son professionnalisme, demeure un symbole de ces voix engagées en faveur de la démocratie et des libertés. Son combat pour la liberté d’expression reste un exemple inspirant pour tous ceux qui croient en un journalisme libre et indépendant et en une Algérie meilleure.

En Algérie, l'ONG «SOS Disparus» sous haute surveillance

La Croix (www.la-croix.com) - 28/03/2024



Plusieurs débats et projections organisés par l'ONG ont été empêchés par les autorités. Simon Isabelle/SIPA

-----En cette année électorale, les autorités entravent toute action de cette association qui réclame la lumière sur les milliers de victimes de la « décennie noire » (1992-2002).

-----D'autres ONG sont dans le collimateur.



Dans Alger centre, les locaux de l'ONG n'étaient pourtant plus qu'un îlot d'expression. Interdite de manifester depuis 2010, SOS Disparus-CFDA, qui réclame la vérité sur la « décennie noire » (1992-2002), était contrainte à organiser ses conférences dans ses murs. C'était encore trop : à

deux reprises, ces dernières semaines, les bureaux ont été encerclés par la police. Et les RG postés sur le trottoir ont mis du temps à lever le camp. « Ils n'embêtaient personne, mais ça suffit pour faire peur », s'indigne Nassera Dutour, présidente de l'association, qui ne demande rien d'autre que de pouvoir se recueillir sur la tombe son fils, disparu en 1997 à l'âge de 21 ans dans la banlieue d'Alger. « Qu'ils nous rendent les corps et c'est tout, que nous finissions nos jours en paix. » Rappel des faits : en 1992, le gouvernement algérien met un terme aux élections législatives à l'entredeux-tours, le Front islamique du salut (FIS) étant en passe de l'emporter. S'ensuit une décennie de guerre civile, marquée par les enlèvements et les assassinats des deux côtés. SOS Disparus a documenté 8 000 cas de civils kidnappés par les forces de l'État, principalement de jeunes hommes. L'ONG n'est plus ce qu'elle était. Beaucoup de militants de SOS Disparus sont âgés ou décédés. Plusieurs coups ont été portés à leur action. À son arrivée au pouvoir en 1999, l'ancien président Abdelaziz Bouteflika a proposé une loi de « concorde nationale », que 90 % des citoyens algériens ont confirmée par référendum. Six ans plus tard, il a enfoncé le clou avec une « charte pour la paix et la réconciliation nationale » qui prévoit, outre « l'absolution définitive des islamistes non coupables », des poursuites pénales à l'encontre de ceux qui « portent atteinte » à l'État en rappelant le passé. De nombreuses familles ont accepté des compensations financières, en échange du silence.

SOS Disparus conserve cependant un noyau dur d'irréductibles déterminés à poursuivre le combat. Le 29 février, une cinquantaine de personnes s'étaient inscrites pour suivre dans les locaux un débat sur la « justice transitionnelle » face aux exactions commises par le passé. L'accès au bâtiment a été bloqué. Le 9 mars, bis repetita : avant la tenue d'une projection-débat, la première arrivée sur les lieux, la femme de ménage, a été embarquée au commissariat du quartier. L'avocate de l'ONG, Me Aidoun Dalel, ne s'attendait pas à un tel déploiement. « Ils veulent nous empêcher de parler. On nous menace avec l'article 46 de la charte, qui prévoit de trois à cinq ans de prison et de lourdes amendes », déplore la juriste. L'ONG a saisi l'ONU.

«Ils doivent avoir peur qu'une poignée de femmes fassent revenir le Hirak juste avant l'élection.»

« Nous n'avons jamais eu de problèmes à ce point. Nous avons vieilli dans cette association, nous avons laissé notre santé dans ce combat. Nous retrouver nous remonte le moral, c'est tout », réagit Fatma-Zohra Bouchouf, 73 ans, dont le fils a été enlevé à Alger en 1995, à l'âge de 21 ans. SOS Disparus n'est pas la seule organisation dans le collimateur des autorités, dans cette année électorale. La présidentielle anticipée annoncée pour le 7 septembre focalise l'attention. De source d'avocat, une douzaine d'ONG dans des domaines aussi variés que l'artisanat ou encore l'écologie feraient l'objet de poursuites pour ingérence dans le pays. La presse est également mise au pas. Le ministre de la communication Mohamed Laagab a livré ses instructions aux journalistes le mois dernier, leur demandant de parler « en priorité des réalisations » du président Tebboune. Ce tour de vis s'inscrit dans une série de dissolutions d'ONG depuis l'arrivée d'Abdelmadjid

Tebboune au pouvoir en 2019 (lire les repères). Nassera Dutour place ses mésaventures dans cette lignée : « Au départ, je pensais que c'était le thème de notre conférence qui déplaisait, mais ça va plus loin. Ils doivent avoir peur qu'une poignée de femmes fassent revenir le Hirak juste avant l'élection », suppose la militante. Et pour cause : le mouvement de contestation populaire (2019-2021) avait empêché Abdelaziz Bouteflika de se présenter pour un cinquième mandat.

Jean-Baptiste François

repères

La société civile, menace politique

Depuis l'élection d'Abdelmadjid Tebboune à la présidence en 2019, de nombreuses ONG ont été contraintes de mettre la clé sous la porte.

En 2021, l'organisation culturelle pour jeunes SOS Bab El Oued, a été accusée de « financement de l'étranger ». Son président, lié à la contestation du Hirak, a été condamné à un an de prison pour « incitation à un attroupement non armé ».

En 2022, Caritas Algérie ferme boutique. Les autorités lui reprochaient de fournir de l'aide et des services médicaux aux migrants. Elle proposait de nombreux services caritatifs depuis 1962.

En 2023, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), a été dissoute.

Arbitraire. Abdelkrim Ghezelani, un détenu d'opinion oublié

Le matin d'Algérie (www.lematindalgerie.com)- 28/03/2024



Abdelkrim Ghezelani, un des nombreux détenus d'opinion oublié.

Abdelkrim Ghezelani purge depuis plus de deux ans une peine de 5 ans de prison ferme pour des publications Facebook. Le règne de l'arbitraire contre tout Algérien voulant s'exprimer librement. Abdelkrim Ghezelani fait partie des plus de 200 prisonniers d'opinion qui croupissent en prison pour leurs opinions. Une des sombres réalisations de Tebboune durant ce premier mandat.

La répression comme projet politique

C'est une des constantes du système Tebboune: faire taire la contestation, criminaliser les politiques et activistes qui refusent de rentrer dans ses ordres, récupérer le mouvement populaire pour mieux le tuer. On en est là. C'est l'escroquerie permanente.

Combien de pères de familles, d'orphelins, de mères, d'étudiants et de journalistes jetés en prison comme de vulgaires délinquants ces cinq dernières années ? Des centaines. Voire plus, tant la machine répressive a été impitoyable.

Les observations préliminaires de Clément Voule, envoyé de l'ONU en Algérie

Abdelkrim Ghezelani avait été arrêté le 9 janvier 2022 et accusé en vertu de l'article 87 bis du code pénal d'apologie au terrorisme à travers ses publications Facebook. Un des articles que l'autorité judiciaire – dont on sait le peu d'indépendance -, fait valoir contre les Algériens épris de liberté.

Il a été condamné le 28 novembre 2022 en première instance par le tribunal criminel de Blida à 5 ans de prison ferme et à 100 000 dinars d'amende, rapporte, dans un bref communiqué le Comité national pour la libération des détenus. Une peine qui sera confirmée, le 28 mars 2023, en appel, devant le tribunal criminel de deuxième instance près la cour de Blida.

Le Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme inquiet de la situation en Algérie

Âgé de 57 ans, Abdelkrim Ghezeli est père de 5 enfants. Il est veuf. Ses enfants se retrouvent depuis deux ans plus seuls que jamais. Mais de ça et de bien d'autres considérations par ailleurs trop humaines, la justice algérienne ne s'en embarrasse plus.

Toutes les semaines, des Algériens sont arrêtés, condamnés et jetés en prison pour leurs opinions. D'autres, nombreux, sont placés sous interdiction de quitter le territoire nationale.

Précisément, ils sont 228 prisonniers d'opinion, selon le Cnld, à subir l'arbitraire depuis l'intronisation d'Abdelmadjid Tebboune à la tête de l'Etat. Plusieurs organisations internationales de défense des droits humains ont condamné ces emprisonnements arbitraires et appelé à la libération des détenus d'opinion. En vain.

L. M./Cnld

Algérie: l'artiste franco-algérienne Djamila Bentouis, emprisonnée pour une chanson

La radio des sans voix (www.laradiodessansvoix.org) - 31/03/2024



La franco-algérienne Djamila Bentouis, sexagénaire et mère de famille, s'est retrouvée aux arrêts au début de l'année 2024. Son incarcération résultait d'une chanson qu'elle avait composée et interprétée en soutien au Hirak, rapporte le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Rentrée d'exil le 25 février pour faire ses adieux à sa mère mourante, Mme Bentouis avait été appréhendée dès son arrivée à l'aéroport d'Alger par les services de sécurité. Après de longues heures d'interrogatoire et la confiscation de ses documents de voyage, elle n'avait pu assister qu'aux funérailles de sa mère.

Quelques jours plus tard, la sexagénaire était convoquée à la brigade de police judiciaire de Dar El Beida. Au cours de cette audition marathon, les enquêteurs l'avaient longuement questionnée sur ses activités à l'étranger, son engagement dans le Hirak, mais surtout sur les paroles de la chanson litigieuse, jugées subversives, toujours selon le CNLD.

Au terme de cette procédure, la justicière avait ordonné le placement en détention provisoire de l'artiste à la prison de Koléa, dans la wilaya de Tipaza. Djamila Bentouis est poursuivie pour "appartenance à une

organisation terroriste”, “atteinte à la sécurité et à l'unité nationales”, ainsi qu’“incitation à attroupement non-armé”, sur la base de l'article 87 bis du code pénal.

En dépit de l'appel interjeté par ses avocats, la chambre d'accusation près la cour d'Alger avait entériné quelques semaines plus tard le mandat de dépôt émis à l'encontre de la sexagénaire. Une décision qui confinait la franco-algérienne dans les geôles algériennes pour avoir prêté sa voix au Hirak.

Sophie K.

Cour suprême : le dossier de Kamira Naït Sid renvoyé pour un nouveau procès

Interlignes (www.inter-lignes.com) - 31/03/24

La chambre criminelle près la Cour suprême a rendu sa décision concernant le pourvoi en cassation introduit par la défense de la militante de la cause amazigh et détenue d'opinion, Kamira Naït Sid. Le dossier, selon l'avocate Fetta Sadat, est renvoyé par devant le tribunal criminel d'appel d'Alger autrement composé.



© DR | La co-présidente du Congrès mondial Amazigh, Kamira Nait Sid en prison depuis août 2021

Un nouveau procès, dont la date sera décidée ultérieurement, devrait être programmé. Il s'agit d'une nouvelle chance pour la co-présidente du congrès mondial amazigh (CMA) de quitter la prison où elle est détenue depuis l'été 2021.

Le 4 juillet 2023, rappelons-le, la Cour d'appel d'Alger a confirmé la peine de trois ans de prison ferme à son encontre ainsi qu'à l'encontre du défenseur des droits humains Slimane Bouhafs, qui sont également condamnés à payer une amende de 100 000 DZD.

Kamira Nait Sid et Slimane Bouhafs ont été accusés « d'appartenance à une organisation terroriste », d'avoir « reçu des fonds de l'étranger à des fins de propagande politique », de «

discours haineux et de discrimination », « d'utilisation de la technologie pour diffuser de fausses informations » et de « complot ».

Le 24 août 2021, la défenseuse des droits humains Kamira Nait Sid a été arrêtée près de son domicile à Draa-Ben-Khedda dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle a été maintenue en garde à vue pendant trois jours dans un lieu inconnu, et sans aucun contact avec sa famille ou un avocat pendant trois jours.

Le 1er septembre 2021, elle a été présentée au procureur de la République, puis au juge d'instruction du tribunal de Sidi M'Hamed à Alger qui a décidé de la placer en détention provisoire. Jugée première instance, la militante pour l'identité amazighe a été condamnée à 3 ans de prison ferme.

La même peine a été confirmée en appel. D'où la décision de sa défense d'introduire un pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême.

En attente d'un procès : des activistes du Hirak détenus arbitrairement depuis 30 mois

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) – 31/03/2024



Six activistes originaires des wilayas de Tébessa et de Batna, dans l'est de l'Algérie, sont détenus arbitrairement depuis près de trente mois en attente de leur procès.

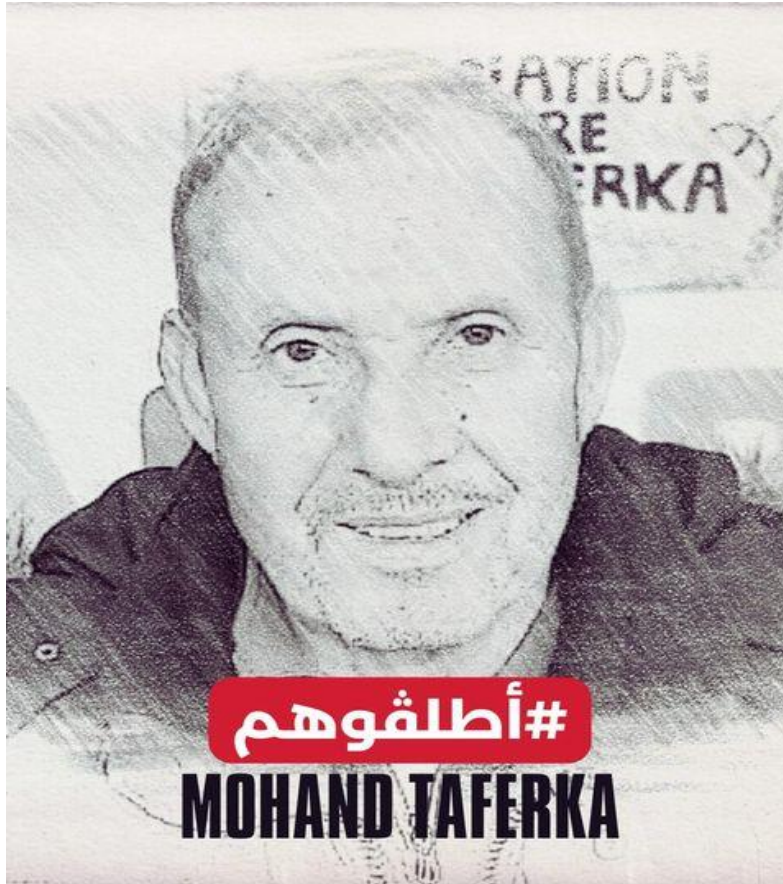
Leurs arrestations par les services de la gendarmerie, entre 26 septembre et le 8 octobre 2021, ont été accompagnées de perquisitions de leur domicile et de la saisie de livres ainsi que d'emblèmes amazighs et chaouis.

Les activistes du Hirak, Fateh Farez, Brahim Hidouche, Oussama Dendani, Khedouche Khaled et Mohamed Aine Hidouche, ainsi que Brahim Khedouche, ont été placés sous mandat de dépôt, le 18 octobre 2021, par le juge d'instruction près le tribunal de Tébessa. Poursuivi avec eux, l'activiste Walid Mazigh Leghbach a été placé sous contrôle judiciaire.

Incarcérés arbitrairement depuis 30 mois à la prison de Boussouf à Constantine, ces jeunes activistes attendent la programmation de leur procès. Initialement poursuivis pour des charges criminelles, le juge d'instruction a décidé de requalifier les faits en correctionnelle, en décembre 2023. Cette décision a été acceptée par la Cour suprême malgré un appel du parquet.

Mohand Taferka, le militant associatif de la diaspora placé en détention préventive à l'âge de 73 ans

Riposte Internationale (www.riposteinternationale.org) – 31/03/2024



Mohand Barrache, plus connu sous le nom de Mohand Taferka, est né le 27 juin 1950 (73 ans) à Ighil Nacer, commune d'Akbou (Bejaia). Au début de sa carrière, Mohand travaille dans la marine nationale pendant dix ans avant d'intégrer la SONATRACH. Ses proches le décrivent comme un homme affable qui apprécie le débat surtout sur l'histoire, les langues et les cultures. Mohand est un amoureux de sa terre natale, la Kabylie, et sa culture. Il a été notamment membre de l'association culturelle Taftilt (lumière). Mohand a également écrit une pièce de théâtre dans sa jeunesse, mise en scène et jouée par les habitants de son village.

Dans les années 90, Mohand Taferka émigre en France. Il crée l'association Taferka (Afrique en tamazight) en avril 1998 à Montreuil. Selon Mohand, le nom « Taferka » fait référence à la fois au continent africain et à la terre labourée et féconde (tiferkiwine). Son association offre des cours de Tamazight et de langues, et organise des conférences sur divers sujets. Elle dispense, également, des cours de danses kabyles et orientales et d'informatique. En parallèle à ses activités, l'association Taferka propose des services d'assistance juridique et des sorties culturelles et pédagogiques. En 26 ans d'existence, Taferka a organisé plus de 200 conférences et

ses locaux sont devenus un foyer de rencontres culturelles et humaines regroupant des personnes de toutes les nationalités.

En plus de son travail associatif, Mohand Taferka a été animateur à Berbère TV pendant neuf ans. Son engagement dans l'audiovisuel a permis au public de (re)-découvrir des poètes et des écrivains d'expression amazighe. Dans le cadre de ce travail, Mohand sillonne toute la Kabylie et fait découvrir dans ses reportages les villages et les habitants de la région. Au cours de ces deux décennies d'engagement, Mohand demeurera toujours bénévole. Il ne touche pas de salaires pour ses activités associatives et médiatiques, et considère que son engagement est motivé par son amour pour la culture amazighe et la solidarité.

Mohand Taferka se rend régulièrement en Algérie pour retrouver les siens et sa terre natale. Le 27 avril 2023, Mohand est interpellé au port d'Alger alors qu'il embarquait en direction de Marseille, puis conduit par la police chargée de la lutte contre la criminalité transnationale organisée au poste de Saoula (Alger). Il est relâché, mais sera arbitrairement mis sous le coup d'une Interdiction de sortie de territoire (ISTN). Le 15 novembre 2023, le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed le place sous mandat de dépôt malgré ses 73 ans et son état de santé très fragile – il souffre de plusieurs maladies chroniques-. Son procès est programmé le 21 mai 2024 au tribunal criminel de Dar El Beida (Alger). Il est en détention préventive à la prison de Koléa (Tipaza).

#LiberezLes

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ Précédentes revues de presse et newsletters

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف